



COMBATTRE POUR LE SOCIALISME

« On ne peut aller de l'avant si l'on craint d'aller au socialisme » (Lénine)

C.P.S. Nouvelle série N°82 (N°164) – 2 €

9 MARS 2022

Déclaration du Groupe pour la construction du Parti ouvrier révolutionnaire, de l'Internationale ouvrière révolutionnaire (1^{er} mars 2022)

À bas l'invasion de l'Ukraine !

Retrait immédiat de l'armée russe de toute l'Ukraine !

Pour le droit du peuple ukrainien à disposer de lui-même !

À bas l'Otan ! Retrait des troupes de l'Otan d'Europe !

Retrait des troupes françaises d'Estonie et de Roumanie !

Guerre au cœur de l'Europe

Le 21 février 2022, Poutine reconnaissait les « républiques populaires » de Louhansk et de Donetsk proclamées en mai 2014 par les mouvements indépendantistes favorables au rattachement à la Fédération de Russie. Le même jour les blindés russes investissaient ces territoires tandis que les bombardements de la partie du Donbass encore sous le contrôle de Kiev se multipliaient. Poutine justifiait cette intervention par la nécessité de défendre ces deux républiques qui auraient demandé l'aide de la Russie face aux menaces de l'Ukraine préparant un « génocide » des populations russes.

Le 24 février, la Russie s'engageait dans une offensive générale à partir du Donbass, de la Crimée et de la Biélorussie, préparée par d'intenses bombardements avec une pluie de missiles, de roquettes et d'artillerie lourde sur les sites stratégiques de toute l'Ukraine (aéroports, bases militaires, etc.) mais s'abattant aussi sur la population afin

de la terroriser. Poutine déclarait que l'objectif était de libérer l'Ukraine et des habitants « pris en otage » par une « bande organisée de toxicomanes et de néonazis qui ont pris le pouvoir à Kiev ». En réalité, le but était d'installer un régime à sa botte afin de contenir les velléités de Kiev de rejoindre l'Union européenne et de laisser la porte ouverte à l'Otan.

Déjà les conséquences de cette guerre sont terribles pour les masses. Depuis 2014, la guerre du Donbass a provoqué 14 000 morts, 25 000 blessés, près de 2 millions de déplacés, détruit presque totalement son économie et livré la population aux exactions de milices réactionnaires, pour certaines fascistes. Avec l'extension de la guerre, le prix à payer s'annonce dramatique : déjà des centaines de milliers d'habitants, près d'un million en cinq jours, fuient la guerre ; le nombre de victimes civiles s'accroît de jour en jour et l'économie du pays est en passe d'être dévastée.

Les masses ukrainiennes victimes de la confrontation entre puissances capitalistes

Ces dernières années la pression des puissances impérialistes pour isoler la Russie économiquement et militairement s'est accentuée. Pays baltes, Pologne, République tchèque, Roumanie, Bulgarie, Slovaquie, Slovénie et Croatie ont été intégrés à l'Union européenne. Tous ont décidé de rejoindre l'OTAN, qui s'est élargie au Monténégro, à l'Albanie et à la Macédoine du Nord, bien que dans un premier temps il y aurait eu en 1993 un accord Gorbatchev-Bush pour le non élargissement de

l'OTAN aux ex-membres du pacte de Varsovie. L'objectif de l'impérialisme US à travers l'extension de l'OTAN est bien soumettre la Russie à sa propre domination.

Le vaste territoire de l'Ukraine se situe entre l'Union européenne et la Russie. Le contrôle politique et économique de ce pays est devenu un enjeu majeur pour les puissances capitalistes d'une part, pour la Russie d'autre part.

(Suite page 2)

Sommaire

• DÉCLARATION SUR L'UKRAINE.....	P.1
• ÉDITORIAL : L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE, DÉROUTE ANNONCÉE POUR LE PROLÉTARIAT... ..	P.4
• LA CANDIDATURE MÉLENCHON... ..	P.14
• LES MILITANTS INTERVIENNENT ET INFORMENT C.P.S.....	P.21
• ON NOUS COMMUNIQUE	P.23
• LA LUTTE POUR L'ÉMANCIPATION DES FEMMES... (2 ^{ÈME} PARTIE).....	P.26

La perspective de l'intégration de l'Ukraine dans l'OTAN, à sa frontière, est totalement inacceptable pour Poutine. Il en est de même de la perspective de l'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne qui remettrait en cause les accords commerciaux, vitaux pour elle, conclus avec ce pays. Pour sa première visite à l'étranger, en juin 2019, le président ukrainien, Volodymyr Zelensky, élu au printemps 2019, a avancé comme perspective immédiate l'objectif pour l'Ukraine d'« *intégrer l'UE et l'OTAN en tant que membre à part entière* », affirmant qu'il s'agit de « *la priorité de sa politique étrangère* ».

Ce tournant explicite dans la politique de Kiev, combiné au renforcement du contingent US en Europe orientale, est

devenu intolérable pour Poutine. Il devenait nécessaire de préparer une riposte en substituant au gouvernement actuel un gouvernement à sa botte. Dès 2021 ont commencé des manœuvres militaires de grande ampleur aux frontières avec la Russie et la Biélorussie. Une armada a été constituée dans l'éventualité de passer à l'acte par l'invasion de l'Ukraine. La guerre en Ukraine, à l'initiative de la Russie, est le produit de la confrontation entre puissances capitalistes. Une manifestation du fait que l'impérialisme stade suprême du capitalisme ne peut qu'engendrer guerres et dévastations au détriment des peuples sous sa domination.

Pour le droit du peuple ukrainien à disposer de lui-même

La résistance des masses ukrainiennes à la guerre d'agression de Poutine est incontestable. Elle exprime la réalité du fait national ukrainien, du refus du peuple ukrainien de se soumettre à l'oppression de la Grande Russie. Que cette résistance s'accompagne des plus grandes illusions sur les puissances impérialistes occidentales, et sur le gouvernement Zelensky qui en est le soutien, ne change rien au fait que cette résistance exprime une aspiration profonde des masses ukrainiennes.

Poutine, dans son discours à la nation du 21 février a rappelé : « *L'Ukraine a été créée par la révolution bolchévique* ». Effectivement, c'est la prise du pouvoir par le prolétariat en 1917 abattant l'empire tsariste qui l'a liquidé entant que « *prison des peuples* » et, tant que les bolcheviks sont restés au pouvoir avant leur extermination par la bureaucratie stalinienne, Lénine défendait : « *Nous sommes pour l'union la plus étroite des ouvriers de tous les pays contre les capitalistes, les « leurs » et ceux de tous les pays en général. C'est justement pour que cette union soit une union librement consentie que l'ouvrier russe, ne se fiant pas une minute, en rien, ni à la bourgeoisie russe, ni à la bourgeoisie ukrainienne, est actuellement partisan du droit de séparation des Ukrainiens, ne voulant pas imposer à ceux-ci son amitié, mais gagner la leur en les traitant comme des égaux, comme des alliés, comme des frères dans la lutte pour le socialisme.* »

Lénine n'ignorait rien de la réalité de l'aspiration du peuple ukrainien à disposer de lui-même, et considérait que l'État ouvrier soviétique ne pouvait se consolider qu'en reconnaissant pleinement cette aspiration.

Cela étant, aussi longtemps que survivra l'impérialisme, le droit pour le peuple ukrainien à disposer de lui-même, à l'unité et à l'indépendance réelle, c'est-à-dire en n'étant soumis à aucune puissance capitaliste étrangère quelle qu'elle soit, sera nié. Une Ukraine indépendante ne saurait être qu'une Ukraine socialiste, car en tant que pays capitaliste, à l'époque de l'impérialisme, l'Ukraine ne peut qu'avoir une place de pays dominé.

Contrairement à ce qu'avancent, en France par exemple, le PCF et le PS aux côtés de Macron, mais aussi les Verts et LFI, il est sans issue de proposer, à l'instar de la FSU, « *une solution dans le cadre multilatéral de l'ONU, qui passe par le retrait des troupes russes et le retour à des négociations qui permettent le respect des droits des peuples et non la satisfaction des ambitions impériales de tel ou tel gouvernement* ». Au nom du maintien de la paix et de la sécurité, l'ONU est en réalité une institution de collaboration, certes parfois conflictuelle, des puissances impérialistes et capitalistes pour perpétuer leur domination, l'oppression des peuples et le pillage à leur compte de la planète. L'orientation du PS, du PCF, de LFI, des Verts et des dirigeants syndicaux est en fait un alignement complet sur la politique impérialiste.

D'où peut venir le salut pour les masses ukrainiennes ?

Le sort de des masses ukrainiennes est entre les mains des classes ouvrières de l'Europe. Est décisive à cet égard la classe ouvrière russe. Aujourd'hui, les manifestations en Russie contre la guerre ont un caractère limité et par ailleurs sont soumises à la plus violente répression. Cette violente répression manifeste en même temps la hantise de Poutine : à savoir que la classe ouvrière russe fasse irruption.

Or, le retour des cercueils de soldats russes au pays et les effroyables conséquences pour les masses russes de la crise économique qui vient (avec déjà l'effondrement du rouble) peuvent conduire à une telle irruption. Celle-ci poserait forcément la question de l'existence de la dictature militaro-policière de Poutine au service de la bourgeoisie russe. L'obstacle principal à ce que surgisse le prolétariat demeure son désarroi politique, son absence de toute organisation permettant réellement de prendre en charge

ce combat après des décennies de domination de la bureaucratie stalinienne, puis du rétablissement du capitalisme marquée par une épouvantable dégradation de ses conditions d'existence combinée à la toute puissance de l'appareil policier de Poutine.

À l'échelle internationale, se manifeste aussi la volonté des masses de combattre la guerre, comme en témoigne par exemple les centaines de milliers de manifestants en Allemagne. Sans aucun doute, les forces bourgeoises, les appareils contre-révolutionnaires tentent de détourner cette juste aspiration sur le terrain du soutien à l'OTAN et à son renforcement militaire, aux solutions « *négociées* » dans le cadre de l'ONU, etc. Ainsi le gouvernement Scholz a annoncé sa décision de renforcer considérablement la puissance militaire de l'Allemagne. Macron a fait de même pour la France. Au contraire, le combat réel contre la guerre suppose que soient formulés les mots d'ordre : A

bas l'intervention russe en Ukraine, à bas l'Otan ! La perspective historique ne peut être que celle d'instaurer un

gouvernement ouvrier dans chaque pays, vers la constitution des États unis socialistes d'Europe.

Non à l'union nationale derrière Macron

Pour riposter à Poutine, les puissances impérialistes ont décidé de sanctions économiques et financières. L'adoption de ces sanctions donne lieu à d'après négociations chacune essayant de préserver au mieux les intérêts économiques de ses entreprises. En particulier, l'Allemagne et la France (dont les groupes, très impliqués en Russie, sont les plus menacés par les mesures de rétorsions que pourrait prendre en réponse la Russie) ont cherché à tempérer le forcing de l'impérialisme américain. De plus, les cercles dirigeants des impérialismes manifestent leurs inquiétudes sur les conséquences pour l'économie mondiale. Ainsi, dans un communiqué du 26 février, le FMI alerte : *« Au-delà de l'Ukraine, les répercussions du conflit présentent de sérieux risques économiques pour la région et le monde entier. Nous évaluons actuellement les implications qu'il pourrait avoir notamment sur le système financier et son fonctionnement, les marchés des matières premières et, plus directement, les pays ayant des liens économiques avec la région »*.

Le 25 février, en application de l'article 18 de la constitution de la V^e République, Macron a délivré un message à l'Assemblée nationale. Les députés debout, tout groupe confondu, on écouté avec respect. Le 28 février, Castex a reçu les candidats à l'élection présidentielle ayant obtenu aux 300 parrainages. Tous se sont rendus au rendez-vous, excepté Mélenchon qui toutefois aurait souhaité être présenté.

Selon la presse, *« à la sortie de la réunion, ces derniers se sont félicités d'une discussion « utile et importante », en affichant pour la plupart leur soutien aux sanctions contre la Russie. Plusieurs d'entre eux ont insisté sur l'importance de maintenir le dialogue démocratique*

malgré la crise actuelle, en précisant que le Premier ministre Jean Castex avait donné des "garanties" à ce sujet. » Et tous ont insisté pour que la question de l'Ukraine ne vienne pas polluer la campagne présidentielle.

Alors Lemaire a déclaré sur *France info* : *« Nous voulons viser le cœur du système russe, nous visons V. Poutine, nous visons les oligarques, mais nous visons aussi toute l'économie russe. Et le peuple russe en paiera aussi les conséquences. On ne sait pas faire autrement »* ; il ajoute : *« Nous allons livrer une guerre économique et financière totale à la Russie. Nous allons donc provoquer l'effondrement de l'économie russe »*. Et il a précisé que c'est la France qui depuis début janvier commande la NRF 22, la force de réaction rapide de l'OTAN.

Il faut combattre pour que les organisations se réclamant du mouvement ouvrier, partis et syndicats (PCF, PS, CGT, FO, FSU, UNEF) rompent cette union nationale derrière Macron.

À cette Union nationale, il faut opposer l'internationalisme prolétarien, qui implique le combat contre l'impérialisme français et son gouvernement.

Le combat en défense du droit du peuple ukrainien implique de combattre pour que se réalise le front unique ouvrier (partis et syndicats) dans une manifestation à l'ambassade de Russie sur le mot d'ordre : dehors les troupes russes d'Ukraine !

Il faut, contre notre propre gouvernement et notre propre impérialisme, ajouter à ce premier mot d'ordre : à bas l'OTAN ! Retrait immédiat des troupes françaises de la Roumanie et de l'Estonie !

1^{er} mars 2022



BULLETIN D'ABONNEMENT À « COMBATTRE POUR LE SOCIALISME » (10 NUMÉROS : 30 EUROS)

NOM :PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL :LOCALITÉ :

Chèques à l'ordre de : A.E.P.S. - Envoyer à : A.E.P.S. – 1 bis, Rue GUTENBERG - 93100 MONTREUIL

Éditorial

L'élection présidentielle, déroute annoncée pour le prolétariat, ne peut que constituer un tremplin pour une nouvelle et violente offensive anti-ouvrière !

Il faut dès maintenant militer pour que les organisations du mouvement ouvrier rejettent le programme commun de la bourgeoisie et de ses candidats, rompent avec la bourgeoisie, annoncent clairement leur refus de collaborer à la mise en œuvre de ce programme via le « dialogue social »

L'élection présidentielle : la ré-intronisation du Bonaparte

Les 10 et 24 avril prochains aura lieu l'élection présidentielle. Les thuriféraires de la V^e République présentent les élections comme l'expression la plus achevée de la « démocratie ». C'est exactement l'inverse. Rappelons-le, c'est à la suite du referendum initié par De Gaulle en 1962 qu'a été instaurée l'élection du président de la République au suffrage universel. Le but était d'en finir avec le « régime des partis », le système parlementaire qui prévalait sous la IV^e République. Il s'agissait pour De Gaulle de dresser l'élection du président de la République comme la véritable source du pouvoir, la représentation parlementaire ayant désormais vocation à être réduite à une assemblée de godillots.

Ainsi, le premier ministre est-il nommé par le président de la République. Ce dernier peut d'ailleurs, au nom de « circonstances exceptionnelles » que lui seul détermine comme telles, accaparer tous les pouvoirs (article 16). Il est chef des Armées et dispose de la décision de la guerre et de la paix. Le gouvernement peut légiférer par ordonnances, l'Assemblée ne pouvant contester une telle législation que par le dépôt d'une motion de censure (article 49 ter). Le pouvoir de l'Assemblée sur le budget est lui-même limité par l'interdiction de tout amendement ayant pour effet l'augmentation des dépenses (article 40), etc.

Les mois qui viennent de s'écouler ont illustré jusqu'à la caricature le caractère violemment anti-démocratique de la V^e République. Le vote de l'« *état d'urgence sanitaire* » a abouti à la concentration des décisions les plus

importantes dans les mains d'un « *conseil de défense* » entièrement sous le contrôle du président de la République.

Quant aux modalités de l'élection présidentielle, qui conditionnent la possibilité même de se présenter au parrainage de 500 maires, elle vise encore à écarter les candidats jugés inopportuns.

Il est donc évident que toute organisation du mouvement ouvrier devrait formuler comme une exigence immédiate l'abrogation de la V^e République. Or non seulement ce n'est pas le cas, mais c'est à qui se présentera comme le meilleur défenseur de celle-ci, chacun y allant de son hommage à De Gaulle. Du reste, c'est le Parti socialiste, par l'intermédiaire de Jospin, qui a renforcé le caractère bonapartiste de la V^e République en faisant procéder les élections législatives de l'élection présidentielle pour faire en sorte – autant que faire se peut – que la majorité des députés soit aux ordres du président.

Et même un candidat comme Mélenchon, qui formellement se prononce pour une « VI^e République », indique qu'il commencerait par exercer totalement les prérogatives que lui donnent les institutions de la V^e (voir article dans ce numéro de CPS consacré à Mélenchon).

Ainsi, l'élection présidentielle ne peut avoir d'autre fonction que de ré-introniser un Bonaparte. Comme on le verra, c'est particulièrement le cas de cette élection-ci où la classe ouvrière n'a aucune possibilité réelle de voter pour tenter de défaire sur le plan électoral les candidats de la bourgeoisie.

Au cours des cinq dernières années, avec les gouvernements Macron, la bourgeoisie a accompli des pas de géant dans le sens de la réalisation de nombre de ses objectifs historiques

Sans sous-estimer le moins du monde les réalisations des gouvernements antérieurs au compte de la bourgeoisie, les coups portés aux acquis du prolétariat durant les cinq années de la présidence Macron ont été d'une violence et d'une ampleur inédites. Les conquêtes de 1936 et de la Libération – où dans la crainte de tout perdre, à savoir le pouvoir lui-même, la bourgeoisie avait dû faire de profondes concessions à la classe ouvrière – ont été profondément entamées. Le prolétariat n'a encaissé que de nouvelles défaites, sans combat, ou à l'issue de grèves considérables mais entièrement maîtrisées et donc trahies par les appareils syndicaux contre-révolutionnaires. Des défaites historiques dans ce qui demeurait deux bastions,

malgré la succession d'échecs : la SNCF a été privatisée et le personnel a perdu ses droits fondamentaux, en commençant par son statut (garantie de l'emploi) ; la RATP est entrée dans un processus de privatisation totale, en application de la loi LOTI (Loi d'orientation des transports intérieurs), avec la perte simultanée du statut des personnels et d'autres acquis. Le retard historique pris à cet égard par la bourgeoisie française par rapport à ses rivales européennes a été en grande partie comblé. Si, dans le même temps, la situation de la bourgeoisie française a continué à se détériorer, comme le montre l'ampleur du déficit commercial, ce n'est plus essentiellement à cause

d'un moindre taux d'exploitation, mais à cause des faiblesses intrinsèques de l'appareil de production du pays. Parmi les coups portés au prolétariat, et sans prétendre tous les citer, notons les suivants.

● **Les ordonnances Macron (2017)** font disparaître pour l'essentiel le « principe de faveur » par lequel un accord d'entreprise ne pouvait être moins favorable au salarié que l'accord de branche, lequel ne pouvait faire exception au code du travail. Désormais l'accord d'entreprise peut être dérogatoire. C'est ce qui s'est concrétisé avec l'accord conclu sur le télétravail en 2020, à la suite d'une négociation à laquelle tous les appareils syndicaux ont participé, qui renvoie au niveau de chaque entreprise, c'est-à-dire là où le rapport de forces est le plus favorable au patron, la détermination des normes censées protéger les salariés ; et dernièrement, avec l'accord conclu dans la métallurgie substituant aux 74 conventions collectives existantes une « convention collective » qui ne constitue plus qu'un socle et renvoie à des négociations boîte par boîte pour déterminer dans les 42 000 entreprises concernées la classification des emplois, ce qui constitue un recul considérable pour les travailleurs de la métallurgie.

Par ailleurs, outre l'instauration, dans les entreprises de moins de 20 salariés, d'un diktat total du patron qui peut proposer un accord par referendum, celui-ci peut soumettre également à referendum un accord minoritaire (signé par des syndicats représentant seulement 30 % du personnel). Un accord modifiant le contrat de travail pour adapter l'entreprise à de « nouvelles conditions du marché » pourra être signé. Le travailleur refusant ce nouveau contrat (augmentation du temps de travail, baisse du salaire) peut désormais être licencié sans recours (ce qui s'est produit dans de nombreux cas, en particulier en 2020 lors de la première vague du COVID).

En outre, les ordonnances Macron liquident les délégués syndicaux et délégués du personnel au profit d'un « Conseil social et économique », instance de participation-cogestion. L'instauration d'une protection sociale complémentaire obligatoire – récemment adoptée aussi avec le soutien de tous les appareils syndicaux dans la Fonction publique d'État – est un coup décisif à la Sécurité sociale (voir dans ce numéro de CPS l'intervention de la représentante du courant Front unique au congrès national de la FSU).

● **L'assèchement méthodique des ressources de la Sécurité sociale** dans la perspective de sa liquidation au profit de systèmes d'assurances privées notamment. Il faut noter à cet égard ce que représente le remplacement du CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'Emploi) par des diminutions massives de cotisations sociales pour les salaires entre 1 et 2,5 SMIC à partir de 2019. Une des conséquences en est la fermeture chaque année de milliers de lits dans l'hôpital public y compris depuis le développement de la pandémie.

● **Les baisses massives d'impôts pour les patrons.** Le journal *Les Echos* les évalue à 23 milliards d'euros auquel le ministre Reister propose de rajouter 10 milliards sur la seule année 2022, soit les trois cinquièmes du budget annuel de l'Éducation nationale !

● **La brèche profonde portée au statut général de la Fonction publique** à travers la loi dite de « transformation de la Fonction publique ». Elle contient en particulier la liquidation des commissions paritaires qui avaient en charge le respect des garanties statutaires en matière de promotion, mutation des personnels au profit d'un système de mutations sur profil et de promotions au mérite à la discrétion de la hiérarchie. Elle contient également une remise en cause profonde du droit de grève, en particulier dans la Fonction publique territoriale, l'augmentation massive du temps de travail dans celle-ci, la possibilité élargie du recours dans toute la Fonction publique aux contrats de droit privé et à l'apprentissage, la dislocation des garanties nationales au profit de la « négociation » locale, etc.

● **Les attaques tous azimuts contre le droit à l'instruction et le statut des enseignants de l'enseignement primaire à l'université.** Macron a réussi là où d'autres avant lui s'étaient cassé les dents, en particulier Chirac, qui dut retirer la loi Devaquet. Le baccalauréat a cessé d'être le premier diplôme universitaire permettant la poursuite d'études supérieures. Désormais, et depuis l'adoption en 2018 de la LORE (Loi d'orientation et de réussite des étudiants), les universités recrutent sur dossier, chacune selon ses propres critères : c'est la mise en place de Parcoursup. La liquidation du baccalauréat remplacé par un diplôme-maison qui se passe pour une large part sous forme d'un contrôle continu s'articule sur la contre-réforme du lycée qui liquide les sections et les classes, ce qui a permis la suppression de milliers de poste en même temps que d'heures de cours.

La LORE a trouvé son complément logique dans la LPPR (Loi de programmation pluriannuelle de la recherche). Celle-ci liquide le cadrage national des diplômes, en particulier de la licence, donc le caractère national des diplômes universitaires. Elle instaure un financement sur projet, donc pose en principe l'inégalité entre les différentes universités. Elle liquide profondément le statut des enseignants-chercheurs et des chercheurs, individualisant les salaires, multipliant les formes de recrutements précaires.

Alors que les gouvernements Macron s'attaquaient au droit aux études - d'abord celui des étudiants étrangers, via le décret qui multiplie quasiment par 10 les droits d'inscription pour les extra-communautaires -, ils œuvraient au développement massif des formes de surexploitation de la jeunesse, en particulier via un développement sans précédent de l'apprentissage, dont le financement public permettait aux patrons de disposer d'une main-d'œuvre quasiment gratuite. L'instauration du SNU (Service national universel) relève de la même logique, ajoutant à la surexploitation l'embrigadement réactionnaire au nom des « valeurs de la république ».

À ce terrible état des lieux, il faut ajouter la progression spectaculaire de l'enseignement supérieur privé (25% des étudiants), qui n'est ouvert véritablement qu'à ceux qui sont issus des couches les plus aisées ou à ceux qui n'auront d'autre choix que de s'endetter pour des années, comme c'est le cas aux USA ou en Angleterre.

L'enseignement primaire n'est pas épargné. Là aussi, Macron a réussi là où ses prédécesseurs avaient essuyé de

cuisants échecs. Le ministre Monory, ministre de Chirac entre 86 et 88, s'était ainsi cassé les dents sur le projet des « maîtres-directeurs » visant à faire des directeurs d'école des fonctionnaires d'autorité par rapport à leurs adjoints. La loi Rilhac elle, fraîchement adoptée, accorde aux directeurs d'école une « autorité fonctionnelle », ce qui constitue un pas décisif dans ce sens.

Ce carton plein au service de la bourgeoisie n'a été possible que par la coopération constante des appareils syndicaux tout au long du quinquennat. Chacune de ces offensives s'est accompagnée de dizaines de réunions de concertation où les appareils syndicaux discutaient dans le détail de chaque élément de la contre-réforme gouvernementale. Et lorsqu'elle était adoptée, ils étaient encore assidûment présents dans les différents « comités de suivi » mis en place. C'est en accompagnement de ces « comités de suivi » et autres « concertations » qu'étaient – que sont – périodiquement convoquées des journées d'action du reste de plus en plus désertées par les travailleurs.

Si l'on tire le bilan de cinq années de contre-réformes et de collaboration des appareils syndicaux, Il faut évoquer la question de **la réforme-destruction des retraites**. Il est d'autant plus nécessaire de le faire que les appareils syndicaux se glorifient de la « victoire » qu'aurait constitué le retrait de la dite réforme. C'est là une falsification complète. Lorsque l'épidémie du COVID a frappé avec la virulence et la soudaineté que l'on sait, la contre-réforme était adoptée. Elle avait été votée en première lecture à l'Assemblée nationale. C'est au nom du besoin impérieux de l'union nationale que Philippe – soutenu en cela par Berger, dirigeant CFDT pourtant supporter inconditionnel de la « retraite par points » et aussi par Roux de Bézieux, président du MEDEF - a annoncé la suspension de la dite réforme. Il y avait plus urgent : faire accepter aux travailleurs les accords d'entreprise comprenant baisse brutale de salaire et licenciements du fait de l'effondrement économique. C'est pourquoi Macron, anticipant sa propre victoire, a annoncé qu'une réforme portant l'âge de la retraite à 65 ans et liquidant totalement les régimes spéciaux et le code des pensions de la Fonction publique constituerait le premier point à l'ordre du jour du prochain quinquennat.

Pendant les cinq années Macron, le dialogue social permanent a eu comme corollaire la répression

policière permanente : lycéens mis à genoux à Mantes-la-Jolie, enseignants mutés d'office, suspendus ou sanctionnés, maccarthysme à l'université au nom de la lutte contre l'« islamo-gauchisme », manifestants entraînés par terre, matraqués jusque dans les hôpitaux et les facs, violences policières entraînant la mort de Zineb Redouane (à Marseille) ou de Cedric Chouviat (à Paris).

Le gouvernement Macron a accéléré la marche à l'État policier avec la loi « Sécurité globale », qui dote de pouvoir judiciaire les polices municipales, autorise l'usage de drones pour surveiller les manifestants. L'article 24 de cette loi permettant de punir de peine d'emprisonnement les auteurs de vidéos d'interventions policières réalisées en particulier par les journalistes a été « retoqué »... et réintroduit, à quelques virgules près, sous la forme de l'article 18 de la loi « séparatisme ».

La dite loi « séparatisme » vient compléter l'arsenal policier. Elle s'en prend en particulier à la liberté d'association dont elle prétend conditionner le financement à la signature d'une « charte des valeurs de la République ». La cible est claire : c'est la population des banlieues d'origine immigrée.

Cinq années de Macron, c'est cinq années d'interventions impérialistes, cinq années de soutien aux gouvernements les plus réactionnaires et sanguinaires en Afrique et en Asie. Ce sont les cinq années d'intervention au Sahel. Qu'une des dernières décisions de Macron soit le retrait des troupes du Mali (mais leur transfert au Niger voisin, où les convois de l'uranium doivent être « sécurisés ») signe l'échec de l'impérialisme français à assurer la défense de son « pré carré » en Afrique. Cependant, les Rafale interviennent désormais directement au Yémen pour écraser de bombes la population yéménite. En même temps, le gouvernement français livre des Rafale à l'Égypte et à l'Inde, et à leurs gouvernements sanguinaires.

Ainsi peut être résumé le bilan de cinq années Macron. C'est pourtant pour Macron que les appareils syndicaux (en particulier CGT, FSU, UNEF) s'apprêtent sous une forme ou une autre, à demander aux travailleurs de voter, pour peu que le second tour de la présidentielle le mette en face d'un candidat dit d'« extrême droite » : Zemmour ou Le Pen.

La bourgeoisie française exige de continuer et d'accélérer l'offensive anti-ouvrière après la présidentielle

Or non seulement ce « carton plein » n'a pas permis le rétablissement de la situation du capitalisme français, mais encore cette dernière s'est profondément dégradée. Deux chiffres le manifestent de manière impitoyable. Le déficit du commerce extérieur vient de battre de nouveaux records, passé en un an de 64,2 milliards à 84,7 milliards. Et la dette publique atteint désormais 113,3 % du PIB (à comparer aux 69,8 % de l'Allemagne).

Voilà pourquoi, de manière complémentaire, MEDEF et Cour des comptes (présidée par Moscovici, ancien ministre PS de Jospin) exigent que des mesures soient prises pour frapper le prolétariat encore et encore.

La Cour des comptes exige que soient engagées des « réformes structurelles » dans les plus brefs délais. Outre la nouvelle contre-réforme des retraites (retraite à 65 ans, liquidation totale des régimes spéciaux et du code des pensions de la Fonction publique), elle demande que soit revue la part respective de l'assurance maladie obligatoire (Sécurité sociale) et des complémentaires. Elle demande que soit limité drastiquement l'accès au soin à travers le développement de la télémédecine, c'est-à-dire la médecine... sans auscultation, et même le plafond annuel de dépenses santé par patient (« développer le versement de rémunérations au forfait, expérimenter une enveloppe

annuelle individualisée par patient et modulée en fonction de l'état de santé »).

Outre la contre-réforme des retraites, le MEDEF exige que soient accélérées les mesures de diminution de la fiscalité du Capital avec une nouvelle diminution des impôts de production de 35 milliards sur cinq ans, une accélération

du transfert de la protection sociale sur l'impôt, la liquidation de toute référence législative à la limitation du temps de travail qui devrait être défini par la seule négociation d'entreprise, etc.

Telles sont les injonctions du Capital. Tel est le programme des candidats de la bourgeoisie.

Macron offre les meilleures garanties pour la bourgeoisie française

Il est certain que, pour atteindre les objectifs fixés conjointement par le MEDEF et la Cour des comptes, Macron a fait ses preuves.

Il a d'abord pour lui les cinq années qui viennent de s'écouler. Alors qu'il n'est pas officiellement candidat, il a posé les jalons de son « programme », qui reprend à son compte tous ces objectifs, complétés sur quelques questions cruciales.

● Il a ainsi indiqué son intention de parachever le travail de liquidation du droit aux études pour la jeunesse, en particulier pour les jeunes d'origine populaire. Ainsi, Macron cité par *Le Monde* du 16 janvier indique :

« Emmanuel Macron a estimé qu'« on ne pourra pas rester durablement dans un système où l'enseignement supérieur n'a aucun prix pour la quasi-totalité des étudiants, où un tiers des étudiants sont considérés comme boursiers et où, pourtant, nous avons tant de précarité étudiante, et une difficulté à financer un modèle beaucoup plus financé par l'argent public que partout dans le monde » ».

Il précise encore son intention de chasser une fraction considérable d'étudiants, quitte à trafiquer quelques chiffres :

« Nous avons injecté un milliard d'euros de moyens en plus dans le premier cycle depuis 2017 et créé donc plus de 84 000 places dans nos universités et permis à 29 000 étudiants de bénéficier d'un parcours personnalisé pour les aider à réussir en première année de licence. Formidable. Et pourtant, 50% des étudiants seulement se présentent aux examens de première année. Nous devons regarder cette réalité en face, ce qui montre bien que nous avons un problème, malgré tout cet investissement, ces améliorations, d'orientation et de choix, en tout cas de la première année universitaire.(...) C'est intolérable pour nous tous parce que c'est un formidable gâchis. »

Dans le même discours, il enfonce le clou :

« Quand on ouvre des filières qui correspondent certes aux demandes d'inscription ou à la structure de notre offre

éducative, mais qu'il n'y a pas derrière des perspectives, nous conduisons un investissement, en l'espèce, à perte, parce que nous formons pendant plusieurs années des jeunes qui n'auront pas de perspectives ».

L'objectif est clair. Le 1,7 million d'étudiants constituent une charge insupportable pour la bourgeoisie française. L'éviction de l'enseignement supérieur de tous ceux qui ne pourront pas payer - les jeunes d'origine populaire - est à l'ordre du jour. La fermeture de toutes les filières ne fournissant pas au patronat une main-d'œuvre immédiatement rentable doit être menée à bien.

● Il a programmé, via la « conférence salariale » de son ministre Montchal, qu'ont dû quitter après de longues semaines de participation les dirigeants syndicaux, le parachèvement de la liquidation du statut de la Fonction publique à travers celle du point d'indice comme référence commune du salaire de tous les fonctionnaires, au bénéfice d'une définition contractuelle et individualisée du salaire.

● Il a initié (avec la participation des directions syndicales présentes dans tous les comités de mise en place et de suivi, et malgré la résistance des professeurs d'école) la nomination des professeurs d'école par les directeurs d'école à travers l'expérimentation de Marseille ayant vocation à être généralisée. Il s'est plus récemment prononcé (interview dans le journal *Sud-Ouest*) pour la fin du recrutement sur concours des professeurs, en particulier pour la fin du CAPES, et pour la fin de l'« emploi à vie » des enseignants.

● Il a annoncé vouloir résoudre plus radicalement la question de l'afflux des migrants en renforçant Frontex et de faire traiter les dossiers du droit d'asile à l'extérieur de l'UE.

● Il a enfin indiqué sa volonté de doubler le nombre de flics dans les cinq années à venir.

Pour l'ensemble de son œuvre et de ses propositions, il a sans aucun doute conquis les galons de meilleur candidat de la bourgeoisie française.

Pécresse, la candidate du parti historique de la V^e République

C'est un statut auquel postule également Pécresse. Elle est candidate LR, mais ne fait pas l'unanimité dans son propre parti. En témoigne le fait que, à ce jour, elle n'a pas obtenu le soutien de Sarkozy, et qu'un homme aussi central que Woerth dans l'histoire du parti gaulliste (président de la commission des finances à l'Assemblée nationale et mêlé de près à toutes les « affaires » du parti gaulliste ces dix dernières années) ait décidé de soutenir Macron.

Lui reste la ressource de faire de la surenchère par rapport à Macron, créneau étroit compte tenu du programme de ce dernier. Ainsi promet-elle de supprimer 200 000 emplois de fonctionnaires, de tailler plus radicalement encore dans les cotisations patronales, de « ressortir le Karcher » (référence à Sarkozy). Mais à vrai dire, rien ne distingue réellement le programme de Pécresse de celui de Macron. C'est « bonnet blanc et blanc bonnet ».

Les candidats dits d'« extrême droite » Le Pen et Zemmour

« *Le principal problème de la France, c'est l'immigration* ». La déclaration est de Zemmour, mais elle vaut pour les deux candidats dits d'« extrême droite », quelles que soient par ailleurs leurs différences.

Le Rassemblement national a lui-même initié à la suite du départ de l'armée US d'Afghanistan une pétition : « *Mais le droit d'asile ne doit pas continuer à être, comme il l'est actuellement, le cheval de Troie d'une immigration massive, incontrôlée et imposée, de l'islamisme, et dans certains cas du terrorisme, comme ce fut le cas avec certains assaillants des attentats du 13 novembre 2015. (...) Alors comme nous, DITES NON À L'ACCUEIL MASSIF DE RÉFUGIÉS AFGHANS !* »

Les candidats dits d'extrême droite ne font qu'en rajouter par rapport à Macron lui-même, comme par rapport à Péresse flanquée de Ciotti. Pas besoin que Zemmour ou Le Pen soient aux commandes pour que les flics lacèrent les tentes des migrants et les laissent cyniquement mourir dans la Manche en choisissant délibérément de ne pas répondre aux messages de détresse des naufragés. Pas besoin qu'ils soient aux commandes pour engager une campagne d'état contre l'« islamo gauchisme » à l'université, etc.

L'écho électoral que rencontrent Le Pen et Zemmour dans la petite bourgeoisie mais aussi dans certaines fractions du prolétariat est à la mesure de la rage de ces couches sociales devant le déclassement et la paupérisation qu'ils subissent dans une situation où les dirigeants « officiels » du mouvement ouvrier n'offrent pas d'autre perspective que la collaboration étroite avec Macron, la coopération aussi bien aux contre-réformes que, dans les entreprises, à la mise en œuvre des plans de licenciement.

Cela étant, s'ils prennent appui sur la petite bourgeoisie, c'est bien la politique du grand capital qu'ils défendent.

Dans la grande bourgeoisie, leur discours – en particulier celui de Zemmour – résonne dans la conscience qu'a celle-ci de son propre déclin sur l'arène mondiale, de l'effondrement de son empire colonial, sentiment encore aiguë par la douleur brûlante du départ du Mali. Notons-le : Le Pen a remballé sa rhétorique anti-Union européenne, consciente du fait que désormais dans les sphères du grand capital, l'adhésion à l'UE ne fait plus question. De même, elle a remballé sa proposition incongrue pour la bourgeoisie de retraite à 60 ans. Les deux promettent moins de cotisations sociales, moins d'impôts pour les patrons, etc.

Si en concurrence à Le Pen, Zemmour a surgi (avec le soutien d'une partie du grand capital, Bolloré notamment, et d'une large partie des médias), c'est parce que Le Pen, dans son désir de « normaliser » le RN, lui libérait une place. Zemmour ne s'embarrasse pas de précautions. Il désigne ouvertement la population immigrée entière comme population délinquante devant être chassée. Il indique que la police doit pouvoir se livrer à cette chasse sans limite. Il propose d'instaurer un véritable droit de tuer en situation « *de peur et non seulement de danger imminent* ». Le 23 janvier, participant au « Grand oral » convoqué par Alliance, le « syndicat policier », il promet « *la présomption de légitime défense* (pour les forces de l'ordre, afin que ce ne soit) *plus au policier de prouver son innocence, mais au juge de prouver la culpabilité* » (de l'agent qui aura blessé ou tué). Son discours a été applaudi, souligne *Le Monde*. Sur cette orientation, il a très clairement repris le projet de « recomposer » la « droite » dont il est persuadé qu'une large partie de l'état major LR partage ses positions.

Jadot, l'écologie « Medef-compatible »

Les médias ont coutume de classer les candidats comme étant de « droite » ou de « gauche ». Dans cette classification, ils ont coutume de placer la candidature Jadot (et plus généralement EELV) à « gauche ». En réalité, d'un point de vue d'une caractérisation de classe des candidats et des partis politiques, une telle classification n'a aucune signification. La candidature Jadot est une candidature purement bourgeoise.

Sa place particulière tient au fait qu'il préempte les thèmes dits « écologiques ». La question de la préservation des conditions d'existence de l'humanité, donc de la préservation de l'environnement naturel de l'être humain, est une question non seulement sérieuse mais même dramatique. Nous renvoyons à cet égard nos lecteurs à la brochure éditée par le Cercle des jeunes révolutionnaires (« Socialisme ou Barbarie ») qui montre l'incompatibilité absolue entre une telle préservation et le maintien du système capitaliste.

Jadot quant à lui indique à qui veut l'entendre son attachement absolu au système capitaliste. En réalité, il en a fait son slogan de campagne central : « *la transition écologique se fera avec les entreprises ou ne se fera pas* ». C'est clair.

Son programme est celui de l'association capital-travail : « *A Bruxelles, j'ai pu observer ce qui s'est passé en Allemagne où tout le pays se mobilise pour la voiture électrique ou la sortie du nucléaire et du charbon. Je veux construire un consensus à partir des acteurs économiques et sociaux, en sortant des oppositions politiques stériles.*

La relation avec les grandes entreprises n'est pas saine : il faut sortir du co-pilotage court-termiste pour aller vers une co-construction qui nous projette vers l'avenir. Avec des signaux clairs sur le long terme, et la garantie d'une stabilité fiscale et réglementaire. Je veux miser sur la capacité extraordinaire des entreprises à transformer les contraintes en opportunité, une fois que le cap est fixé. »

Jadot indique ainsi la voie par laquelle pourra être réalisée la « transition écologique » - qui promet à la classe ouvrière licenciements massifs, déqualification et baisse brutale du niveau de vie puisque c'est sur elle que la classe dominante entend faire retomber le fardeau. Cette seule voie, c'est l'association étroite des directions syndicales à ladite transition, le renoncement de la classe ouvrière à défendre ses intérêts propres « *en sortant des oppositions – de classe, ndlr – stériles* ».

Pour le reste, Jadot entend bien être le meilleur défenseur de l'OTAN dans le conflit avec la Russie, le meilleur supporter de Macron dans la répression aux Antilles, etc.

En bref, la candidature Jadot doit être caractérisée : réactionnaire sur toute la ligne.

Mélenchon, l'« Union populaire », union de toutes les classes

Ce numéro de *CPS* consacre un article spécifique à la candidature Mélenchon. La raison est la suivante : électoralement, Mélenchon vise à ramasser ce qu'était l'électorat du PS et du PCF. Sans aucun doute une fraction de cet électorat se reportera sur Mélenchon, même si celui-ci sera très loin de rassembler ce qui a pu constituer l'électorat ouvrier de ces dernières décennies.

Cela ne fait pas de la candidature Mélenchon une candidature relevant du mouvement ouvrier. Mélenchon n'est pas le candidat d'un parti. Il s'est fait plébisciter comme candidat à travers une procédure typiquement bonapartiste où quelques dizaines de milliers de « citoyens » l'ont intronisé comme candidat. Il a décidé qu'il était candidat de l'« Union populaire ». L'« union populaire » (sous ce titre ou sous le vocable « union du peuple de France ») a toujours été opposée – en particulier par les PC, partis stalinien – comme alliance avec la bourgeoisie, au front unique ouvrier. La perspective politique du gouvernement de l'union populaire a toujours été dressée contre celle du gouvernement de front unique ouvrier. Il ne s'agit pas d'un simple rappel historique. L'union de toutes les classes, c'est bel et bien la perspective actuelle de Mélenchon. Dans l'émission Elysée 2022 du 12 février sur France 2, face à Roux de

Bézieux, il a expliqué : *« Les chefs d'entreprise, je les connais. Quand je discute avec eux ils me parlent de carnets de commande. Quand le patron a un carnet de commande rempli, il fait ce qu'il faut. Si je veux que l'entreprise bosse, je lui passe des commandes. Avec la commande publique on fait tourner la machine... »* Et de citer les éoliennes off shore, le « pôle public de l'énergie », etc. *« je vous garantis le prix, je vous garantis la mise en service... »*

L'important n'est pas la prétendue « démonstration » économique de Mélenchon à laquelle il ne croit probablement pas lui-même. L'important est le projet politique visant à associer dans un prétendu intérêt commun patrons et ouvriers. Sous une autre forme et comme pour Jadot, c'est encore un projet d'association capital-travail.

Ni de près, ni de loin, la candidature Mélenchon n'ouvre une issue aux travailleurs et à la jeunesse. L'« Union populaire » de Mélenchon n'a pu prospérer – prospérité relative du reste – qu'en même temps qu'agonisaient les vieux partis ouvriers (PS et PCF). Loin d'être une manifestation de sa renaissance, c'est un produit de la décomposition du mouvement ouvrier, étranger au mouvement ouvrier lui-même.

Hidalgo, candidate de la destruction du PS

Hidalgo n'est pas la candidate du PS. C'est là un constat de fait, pas une interprétation. Sa candidature a été annoncée en dehors du PS. Son programme, si tant est qu'il y en a un, n'est pas celui du PS. Les modalités de sa candidature épousent étroitement les institutions de la V^e République pour lesquelles la présidentielle est « la rencontre d'un homme et d'un peuple », transcendant les partis.

Lors de son congrès, le PS n'a eu d'autre choix que d'entériner une candidature qui était déjà effective, Hidalgo n'ayant même pas éprouvé le besoin de s'y déplacer.

Mais en l'occurrence, les prétentions « gaulliennes » d'Hidalgo, malgré son pèlerinage à Colombey-les-Deux-Églises, tournent à la farce. Ce qui s'annonce, c'est une Berezina électorale. Une grande partie de l'appareil du PS du reste n'est guère disposé à s'associer au désastre annoncé. Sans compter le fait qu'une nouvelle vague de responsables du PS profite de cette situation pour passer avec armes et bagages chez Macron (Touraine, Guigou,

Rebsamen) et que d'autres ont cru bon de soutenir contre Hidalgo la candidature de Taubira, candidature elle-même totalement étrangère au mouvement ouvrier, promise au même désastre si toutefois elle va à son terme.

Quant au « programme » d'Hidalgo, tout est dit dans le titre : *« Réunir la France »*. Le reste est du même tabac : augmentation du budget militaire, augmentation des effectifs de la police, défense de l'Union européenne et au milieu de cela, en guise de trompe-l'œil qui ne trompe personne, une vague référence à l'augmentation du SMIC, mais surtout l'appel aux dirigeants syndicaux à travers une conférence sur les salaires avec les dirigeants patronaux.

Hidalgo n'est pas la candidate du PS. Le désastre de la candidature Hidalgo n'en sera pas moins un désastre pour le PS. Le coup le plus violent contre l'existence du PS lui a été porté par le quinquennat Hollande. La candidature Hidalgo est un coup supplémentaire, une étape supplémentaire dans les convulsions de l'agonie de celui-ci.

Le candidat du PCF

Roussel se distingue des candidats évoqués plus haut en ce sens qu'il est, lui, candidat au titre d'un parti, le PCF, parti ouvrier par ses origines mais associé depuis des décennies à plusieurs reprises à plusieurs gouvernements de maintien de l'ordre bourgeois et de prise en charge des objectifs de la bourgeoisie (du gouvernement tripartite à la Libération au gouvernement d'« union de la gauche » en 1981, jusqu'au gouvernement de la « gauche plurielle » en

1997). Le PCF est donc un parti contre-révolutionnaire, définitivement passé du côté de l'ordre bourgeois. Son rôle contre-révolutionnaire ne se limite d'ailleurs pas aux épisodes de participation directe au gouvernement. Dans les périodes où la classe ouvrière à travers sa mobilisation révolutionnaire postulait directement à la prise du pouvoir (à la Libération, en Mai-Juin 1968), le PCF a joué un rôle décisif pour permettre à la bourgeoisie de rétablir sa

position, pour briser la grève générale en 1968, par exemple.

Pendant des décennies, les travailleurs n'en ont pas moins cherché à se saisir de ce parti comme du PS pour défaire les partis de la bourgeoisie. Mais l'influence électorale du PCF a brutalement décliné non seulement comme conséquence de ses trahisons successives, mais aussi avec le rétablissement du capitalisme en Russie car sa place était intrinsèquement liée à l'existence de l'Union soviétique, premier état où, à la suite d'une révolution prolétarienne, le Capital avait été exproprié.

En 2017, le PCF avait renoncé à se présenter à l'élection présidentielle en soutenant la candidature de Mélenchon. Mais à nouveau cette année, il a décidé, au prix de tiraillements internes (certains de ses élus, comme Jumel, choisissant de soutenir Mélenchon) de se présenter sous ses propres couleurs.

Pour apprécier la candidature de Roussel, on peut d'abord évoquer son programme. On y trouve un certain nombre de revendications ouvrières (le SMIC à 1500 euros nets, l'augmentation sensible des salaires des fonctionnaires, le recrutement massif d'enseignants, l'ouverture ou la réouverture d'hôpitaux dotés de maternités et de services d'urgence, etc.). Mais comment ces revendications pourraient-elles être satisfaites quand, dans le même temps, Roussel se présente comme le meilleur défenseur de la compétitivité de « nos » entreprises ? Comment ces revendications pourraient-elles être satisfaites quand Roussel ne touche pas réellement à la propriété privée des moyens de production ? Certes il évoque « la nationalisation des groupes stratégiques » : la Poste, l'Énergie, quelques laboratoires et quelques banques et assurances (BNP, Société Générale, Axa). Mais outre le fait qu'il ne précise pas si les travailleurs devront payer le rachat de ces entreprises, il oppose ces « nationalisations »

à une « étatisation », préférant parler de « pôles publics décentralisés ». On peut d'autant plus s'interroger sur ces « nationalisations » que par ailleurs le programme du candidat du PCF se prononce très ouvertement pour la « cogestion », l'« *intervention dans l'organisation du travail, la gestion et les orientations stratégiques de l'entreprise* ». Or la cogestion est parfaitement compatible avec le maintien de la propriété capitaliste et revient à associer les travailleurs aux objectifs de l'entreprise qui ne peut être autre que la réalisation du profit. Autrement dit la cogestion revient à associer les travailleurs à leur propre exploitation.

Pour le reste, le programme de Roussel se situe entièrement sur le terrain de la défense de l'État bourgeois ; il promet un renforcement de l'armée, en défense de l'impérialisme français : « *Un outil militaire moderne et cohérent sera reconfiguré. Il devra disposer de moyens non vulnérables, être polyvalent et apte à répondre au surgissement des crises souvent inattendues. Il s'appuiera sur des forces armées garantes de la sécurité du pays, de la métropole et des territoires d'outremer et de la défense des intérêts nationaux, notamment du vaste domaine maritime de la France* ».

Il n'est donc pas question de retrait des troupes impérialistes françaises, ni du départ des Antilles des forces de répression, ni du droit à l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie.

Quant à l'État policier, il suffit de rappeler la présence de Roussel à la manifestation des flics le 19 mai 2021, aux côtés de Le Pen, Zemmour, Faure (PS) Jadot, etc., avec comme personnage central Darmanin lui-même, manifestation contre le « laxisme de la justice ».

Cela situe mieux le contenu de la candidature de Roussel que toutes les déclarations programmatiques...

La ou les candidatures d'« extrême gauche »

Pour être à peu près complet, il faut dire deux mots de la candidature (ou des candidatures) d'extrême gauche. Nathalie Arthaud sera candidate pour Lutte ouvrière. Les travailleurs n'ont pu que constater que l'orientation de Lutte ouvrière sur un plan pratique ne se distinguait en rien de celle du PCF. Certes, sur un plan purement idéologique, Lutte ouvrière se réclame du « communisme », de la « propriété collective des moyens de production ». Mais pratiquement, Lutte ouvrière est le meilleur soutien de la politique des appareils syndicaux, des journées d'action. Ses militants intégrés à l'appareil syndical font la politique de celui-ci et négocient les plans

de licenciements, comme ils l'ont fait à PSA, dont le dirigeant CGT, Mercier, est aussi un dirigeant de Lutte ouvrière.

Il est possible que ni Poutou ni Anasse Kazib, éventuels candidats de deux fractions du NPA ayant récemment scissionné, ne puissent se présenter du fait de la condition réactionnaire des 500 parrainages nécessaires. Mais il faut pourtant dire qu'à aucun moment ces candidatures, elles aussi comme celle d'Arthaud, se situant sur un terrain d'extrême dépendance par rapport à la politique des appareils syndicaux, n'offriraient une perspective politique, fusse à une avant-garde de la classe ouvrière.

Quel programme d'action défendrait un candidat révolutionnaire ?

Pour des militants révolutionnaires, la présentation ou non de candidats aux élections est affaire de circonstances, non de principe. Si les militants regroupés autour de *Combattre pour le socialisme* en avaient les moyens politiques et organisationnels, il serait parfaitement justifié qu'ils présentent un candidat. Ce n'est pas le cas.

Si nous en avions les moyens, nous ne présenterions pas un candidat dans l'illusion que l'émancipation des travailleurs, qui suppose la prise du pouvoir par le prolétariat, pourrait être réalisée par la voie électorale. Les

élections peuvent constituer un baromètre du rapport des forces entre les classes. Elles peuvent constituer un moment de la lutte des classes, créant une situation politique plus ou moins favorable au combat du prolétariat. Elles ne constituent jamais la bataille décisive pour le pouvoir, bataille qui ne peut avoir lieu que sur le terrain de la lutte des classes directe.

Pour les militants révolutionnaires, l'intérêt de leur participation dépend de la réponse à une question : les élections offrent-elles l'opportunité d'avancer dans la

construction du Parti ouvrier révolutionnaire, de projeter à une échelle plus large leur programme d'action ?

Quels seraient les grands axes de ce programme d'action ? La pandémie qui sévit depuis 2020 a dévoilé de manière plus aiguë l'impasse tragique que représente la perpétuation du système capitaliste.

- Les systèmes de santé, les hôpitaux ont été débordés par l'afflux de malades. Ce qui paraissait unimaginable, le tri des malades, est devenu une réalité quotidienne. La pénurie de médicaments, de matériel médical a été criante. Tout cela ne doit rien à la fatalité mais à la politique constante des gouvernements au service du Capital qui exige la baisse des cotisations sociales, l'asphyxie de la Sécurité sociale et donc la fermeture des lits.

À l'opposé de la politique des appareils syndicaux qui pavent la voie à une nouvelle étape de démantèlement de la Sécurité sociale (ce que prônent les candidats bourgeois en réclamant la suppression de cotisations sociales), en ayant signé l'accord sur la protection sociale complémentaire (PSC) qui permet aux complémentaires de se substituer de plus en plus à la Sécurité sociale, notre premier mot d'ordre serait : défense de la Sécurité sociale, annulation de toutes les exonérations accordées au patronat depuis des décennies, création des postes dans l'hôpital public autant que de besoin et augmentation massive des salaires sous forme indiciaire.

L'essentiel de la charge de la pandémie a reposé sur l'hôpital public pendant que les cliniques privées se réservaient les interventions les plus juteuses. Les cliniques privées doivent être nationalisées sans indemnité ni rachat

- La pandémie a fait surgir au grand jour la contradiction entre les possibilités qu'offrait la science pour combattre la maladie – par exemple la découverte des vaccins par ARN messenger - et les barrières imposées par le système du profit à l'exploitation de ces possibilités. Les laboratoires publics ont été asphyxiés financièrement interdisant la recherche jugée « non rentable ». Les trusts pharmaceutiques, comme Sanofi, ont licencié par centaines leurs propres chercheurs. Le capitalisme fait obstacle aux progrès médicaux. Le programme d'action comprend donc comme mot d'ordre immédiat : nationalisation sans indemnité ni rachat des trusts pharmaceutiques, développement de la recherche publique avec des personnels statutaires.

- La pandémie a révélé avec quelle barbarie étaient traitées les personnes âgées notamment dans les EPHAD privés. Pour garantir des profits records, elles sont privées de soin, d'hygiène, et même de nourriture. C'est une évidence que la totalité des EPHAD doivent être nationalisés sans indemnité, ni rachat, et que dans tous les EPHAD, un recrutement massif de personnels payés à la hauteur de la difficulté de leur tâche doit être opéré. La prise en charge des personnes âgées doit être assurée par la Sécurité Sociale sur la base des cotisations patronales et non via une « cinquième branche » financée... par les personnes âgées elles-mêmes comme le proposent les programmes bourgeois

- Tout le système de santé est un système de classe. Les déserts médicaux se situent dans les zones rurales et les banlieues ouvrières. Il faut en finir avec le sacro-saint

principe parfaitement réactionnaire de la « liberté d'installation ». L'affectation des médecins doit relever exclusivement des exigences de la santé publique, ce qui suppose par ailleurs que les médecins soient rémunérés à hauteur de leur qualification et recrutés à hauteur des besoins (abrogation de tous les systèmes de « numérus clausus » ouverts ou déguisés).

- La pandémie a précipité les plans de licenciements dans l'aéronautique, le transport aérien, plus généralement dans l'industrie. Des « accords de performance » incluant licenciements et baisse de salaire ont été imposés aux travailleurs. Mais à vrai dire, c'est bien avant la pandémie que licenciements massifs et fermeture d'entreprises ont été programmés. Entre 2007 et 2020, Stellantis (ex-PSA) est passé de 74 000 à 40 000 ouvriers. Au nom de la « transition écologique », une nouvelle vague de licenciements et de fermetures est programmée.

La première exigence est : pas un seul licenciement, pas une seule suppression de poste.

Les médias nous abreuvent de discours sur la réduction « historique » du chômage. Mais en même temps, on nous dit que le « halo du chômage », lui, augmente. Et les nouveaux emplois sont des emplois précaires ou des contrats d'apprentissage. Cette situation met à l'ordre du jour le combat pour le partage du travail entre toutes les mains disponibles, la diminution massive du temps de travail sans diminution de salaire, l'échelle mobile des heures de travail.

Combattre le chômage est inséparable du combat pour le droit à la retraite pour les vieux travailleurs. Il faut non seulement rejeter la nouvelle contre-réforme annoncée, mais abroger l'ensemble des contre-réformes contre le droit à la retraite (réformes Balladur, Fillon, Touraine).

- Depuis plus d'un an, l'inflation flambe. Elle a été présentée comme conjoncturelle et ne devant pas durer. Mais tout montre que nous sommes à la veille d'une nouvelle flambée. La conséquence probable de la crise entre les vieilles puissances impérialistes et la Russie est une nouvelle augmentation des prix de l'énergie, augmentation se diffusant sur l'ensemble des produits manufacturés. Les travailleurs la paient déjà d'une brutale baisse de leur pouvoir d'achat. À la politique des appareils syndicaux qui, sous couvert de demander une augmentation immédiate des salaires, renvoient en fait les travailleurs à des négociations salariales boîte par boîte, conformément à la politique du gouvernement, nous opposons la revendication générale d'échelle mobile des salaires seule à même de préserver l'ensemble du prolétariat de l'inflation en assurant l'augmentation automatique des salaires en fonction de l'augmentation des prix appréciée selon un indice syndical.

Par ailleurs, les augmentations de prix sont considérablement amplifiées par la spéculation. Celle-ci ne peut être combattue que par le contrôle ouvrier sur les prix, ce qui suppose l'organisation des travailleurs en comités ad hoc pour mettre en œuvre ce contrôle.

- Le gouvernement Macron n'a cessé d'asphyxier le logement social depuis 5 ans, faisant retomber sur les offices HLM ses mesures de réduction d'impôt. La défense des intérêts des travailleurs exige la construction massive de logements sociaux de qualité, ainsi que la

réquisition des logements vides au profit de la population mal logée. Elle exige le rétablissement des conditions d'octroi de l'APL, en particulier pour la jeunesse.

- Toute la politique du gouvernement, de la bourgeoisie consiste à remettre en cause le droit de la jeunesse à l'instruction, la qualification, la poursuite d'études (voir plus haut). Les premières exigences pour la jeunesse, ce sont : l'abrogation de toutes les lois contre le droit aux études : LRU, LORE (avec tout ce qu'elle contient, notamment Parcoursup), LPPR ; le rétablissement du baccalauréat comme diplôme national, examen national et anonyme, premier diplôme universitaire permettant la poursuite d'études dans la filière de son choix.

La défense du droit aux études est inséparable de la défense des statuts des personnels à tous les niveaux ; toutes les attaques contre le statut des enseignants doivent être abrogées, en premier lieu la dernière d'entre elles : la loi Rilhac, qui instaure l'« autorité fonctionnelle » des directeurs d'école. Tous les projets de recrutement des enseignants par les chefs d'établissement doivent être rejetés. Plus généralement, le statut de la Fonction publique doit être protégé et rétabli. La « loi de transformation de la Fonction publique » doit être abrogée. L'enseignement privé à tous les niveaux de la scolarité doit être nationalisé sans indemnité ni rachat : une seule école, publique et laïque !

- À l'heure où déferlent les discours racistes les plus répugnants, où la population immigrée est la première cible des violences policières, où les dirigeants de l'UE, via Frontex, organisent le naufrage de centaines d'immigrés fuyant la misère résultat de la domination impérialiste en Afrique et en Asie, il faut défendre l'internationalisme prolétarien, celui des Communards, celui qui prône la libre circulation des hommes, les droits égaux entre Français et immigrés, y compris le droit de vote.

Aucune de ces revendications ne peut être satisfaite sans que le prolétariat ne prenne en main les rênes du pouvoir, c'est-à-dire sans la constitution d'un gouvernement ouvrier. Un tel gouvernement aura immédiatement pour tâche le démantèlement de l'appareil de répression de

l'État bourgeois. La police, l'armée ne peuvent être « démocratisées ». Elles doivent être démantelées pour laisser place aux organisations de défense des masses par elles-mêmes.

Aucune de ces revendications ne peut être satisfaite sans que tous les leviers de l'économie, les grands moyens de production et d'échanges, les banques ne soient nationalisés sans indemnité ni rachat.

C'est la condition pour que puisse être élaboré par les travailleurs eux-mêmes, s'appuyant sur la science et les scientifiques, un plan de production conforme aux besoins des masses et compatible avec la préservation de la planète.

La crise dite « sanitaire », les menaces que fait peser sur l'avenir de l'humanité la « crise climatique », sont des produits directs ou indirects du système du profit, dont la devise a toujours été : « Après moi le déluge ». La crise du système capitaliste a un caractère mondial. Jamais les discours empreints de patriotisme, prétendant trouver des solutions sur l'arène nationale, n'ont eu un caractère aussi évidemment réactionnaire. La pandémie n'a pas de frontières. Le réchauffement climatique n'a pas de frontières. Les soubresauts de la production à Taiwan ont des conséquences immédiates sur le pouvoir d'achat de l'ouvrier de la région parisienne. La compétition toujours plus âpre entre puissances impérialistes, le développement énorme des arsenaux militaires qui accompagne inéluctablement l'impérialisme portent le germe de la guerre planétaire. L'alliance militaire entre les principales puissances impérialistes doit être démantelée : A bas l'OTAN !

À la politique des candidats à l'élection présidentielle qui tous aujourd'hui acceptent le cadre de l'UE, nous opposons la nécessité de rompre avec l'UE et la déréglementation systématique des droits des travailleurs qu'elle implique. Nous y opposons la nécessité de combattre pour la constitution d'un véritable gouvernement ouvrier dans chaque État et des États unis socialistes d'Europe comme seule perspective positive pour l'ensemble des peuples d'Europe, seul remède durable aux menaces de la guerre qui resurgit en Europe.

La tâche de l'heure

La perspective du socialisme doit être tracée. Mais le but final n'est rien si on n'indique pas quel est le premier pas dans sa direction.

Aujourd'hui, l'élection présidentielle se déroule dans une situation où sur le plan électoral les possibilités d'une expression du prolétariat sont sinon inexistantes, du moins très limitées. La seule possibilité consiste dans le vote pour le candidat du PCF (malgré son programme), voire pour les candidats de LO ou du NPA (malgré leur orientation politique). Par contre, en aucun cas (voir ci-dessus et dans ce numéro l'article consacré à Mélenchon) on ne peut appeler à voter ni pour Mélenchon, ni pour Hidalgo, ni pour Jadot. Mais chacun sait qu'un tel vote n'a pas le pouvoir de modifier la place de cette élection dans la lutte des classes. Inévitablement, cette élection constituera le tremplin d'une nouvelle et violente offensive contre le prolétariat.

C'est à cela qu'il faut se préparer. Là, se pose de manière centrale la place des organisations syndicales.

Jusqu'au bout les dirigeants syndicaux ont accompagné les contre-réformes du gouvernement Macron. En signant dans la Fonction publique l'accord sur la protection sociale complémentaire, ils ont indiqué leur disposition à coopérer à la suite de l'offensive, en particulier la liquidation pure et simple de la Sécurité sociale. Via le COR (Conseil d'orientation des retraites), ils ont anticipé la mise en œuvre de la prochaine contre-réforme des retraites. Ils ont annoncé à demi-mot qu'ils étaient prêts à appeler à voter Macron en cas de deuxième tour face à « l'extrême droite ».

Mais les syndicats n'appartiennent pas aux appareils dirigeants. Les travailleurs chercheront à s'en saisir pour faire face. Il faut donc combattre pour leur permettre de le faire.

L'intervention du représentant Front unique au dernier congrès national de la FSU donne l'axe sur lequel il est possible de le faire. Nous la reproduisons en conclusion :

« Le congrès national de la FSU s'est tenu.

En entérinant la signature de l'accord PSC, il a renié ses positions antérieures, qui étaient les positions de toujours du mouvement ouvrier de défense de la Sécurité sociale :

« Chacun contribue selon ses moyens et a recours selon ses besoins ». Il a entériné un accord qui porte un coup de première importance à notre Sécurité sociale fondée sur le salaire différé et socialisé.

Cette signature unanime des directions syndicales intervient quelques semaines avant l'élection présidentielle.

Chacun le sait : les représentants du capital entendent utiliser le boulevard de cette élection pour porter des coups d'une brutalité inédite contre les travailleurs et la jeunesse. C'est ce qui ressort clairement des dernières déclarations du président du MEDEF.

Face à cette déferlante, malgré la signature de l'accord PSC, qui ne peut que dégoûter et décourager les travailleurs, il est inévitable que ces derniers cherchent demain à résister. Dans ce but, ils devront se saisir de leurs organisations syndicales, donc de la FSU.

Ils chercheront par conséquent à mettre ces organisations à leur service.

C'est pourquoi il est nécessaire de dire avant le terme de ce congrès, ce qu'ils sont en droit d'exiger d'elles.

C'est la responsabilité de la FSU de rejeter l'objectif affirmé du MEDEF de « réduire le coût du travail ».

C'est la responsabilité de la FSU de rejeter les déclarations de Macron indiquant que « la protection sociale doit moins peser sur le travail », mais aussi celles de Pécresse qui martèle que pour augmenter les salaires, il faut diminuer les cotisations sociales.

C'est sa responsabilité de rejeter l'exigence du MEDEF de diminution massive de l'impôt sur le capital, et de réduction de l'ensemble des budgets sociaux qui en est la conséquence inévitable.

Mais c'est aussi sa responsabilité :

- de se prononcer contre la « réforme » des retraites en préparation, qui prévoit le passage de l'âge légal à 64, 65 ou 67 ans. Et donc, de quitter le Conseil d'orientation des retraites (COR), qui prépare le terrain à cette contre-réforme.

- C'est aussi de rejeter la déclaration de guerre à la jeunesse faite par Macron annonçant l'université payante, l'expulsion de l'université de tous les jeunes d'origine populaire, la soumission totale de l'université et de la recherche au patronat.

- S'agissant de l'enseignement, c'est tout particulièrement de rejeter les objectifs affirmés par Macron de destruction du statut des enseignants par l'annualisation, entre autres, et le recrutement des enseignants par les chefs d'établissement.

C'est la responsabilité de la FSU de rejeter les objectifs communs des Macron, Pécresse, Le Pen, Zemmour :

- de renforcement de l'État policier, par exemple en doublant le nombre de policiers en 5 ans.

- d'expulsions massives des immigrés, parqués dans de véritables camps, condamnés à mort par noyade, comme dans la Manche récemment.

C'est la responsabilité de la FSU de se prononcer pour le retrait immédiat de toutes les troupes impérialistes françaises des pays où elles stationnent.

Rejeter, autrement que dans les mots, ce programme commun de tous les candidats du capital, c'est dire dès maintenant que la FSU ne participera à aucune des instances de « dialogue social » visant à mettre en œuvre ce programme. C'est dès maintenant : quitter les concertations, que ce soit le COR, les groupes de travail d'application de la loi Rilhac ou l'« expérimentation » de Marseille) qui, avant même l'élection, commencent à mettre en œuvre ce programme.

Une question immédiate est posée, celle de l'inflation, qui lamine le pouvoir d'achat des travailleurs.

La responsabilité de la FSU est d'indiquer que le combat pour l'augmentation massive des salaires passe par la défense inconditionnelle de la grille de la Fonction publique et du point d'indice. C'est donc de revendiquer l'augmentation massive de la valeur du point, à l'exclusion de toute forme d'individualisation des rémunérations, et d'œuvrer à ce que se constitue le front uni des organisations syndicales pour faire valoir ces revendications.

C'est à condition d'adopter une telle orientation que la FSU peut contribuer à ce que soit ouverte, pour les travailleurs de ce pays, une issue politique conforme à leurs aspirations. »

Le 23 février 2022



La candidature Mélenchon : une candidature en défense de l'impérialisme français, de son État et de la propriété privée des moyens de production

Une alternative ouvrière aux candidats bourgeois ?

Nombre de travailleurs et de jeunes se tournent vers l'Union populaire et son candidat Mélenchon. Les meetings de campagne du candidat sont des succès politiques (selon les organisateurs, 5000 à Nantes, 2500 à Strasbourg, 3000 à Bordeaux, 7000 à Montpellier...), comme ce fut déjà le cas en 2012 et 2017. Il suscite une attention incontestable au sein d'une fraction du prolétariat et de la jeunesse. Il est perçu comme proposant une alternative possible à la gestion de la crise au compte des capitalistes et à la prise en charge des contre-réformes de destruction des acquis passés, en particulier par le PS, avec l'assentiment du PCF. Comme en 2017, en 2022 il a l'opportunité d'occuper pleinement la place politique

laissée vacante par la décomposition des vieux partis issus du mouvement ouvrier (le PS et le PCF).

Dans ses meetings, il avance toutes une série de revendications qui correspondent aux aspirations des masses (retraite, assurance chômage, droit à la santé et au travail, salaires, abrogation de Parcoursup, garantie d'autonomie pour les jeunes, gratuité de l'enseignement supérieur, embauche massive et titularisation des contractuels dans la Fonction publique, etc.). Bon bateleur, il suscite l'enthousiasme en masquant la réalité de sa politique, présentée par ses soutiens les plus critiques comme du « réformisme ». Sous ce vernis, se profile une orientation politique de défense de l'ordre bourgeois réactionnaire sous toute la ligne.

Du Front de gauche (FG) à La France insoumise (LFI)

En novembre 2008, suite au congrès de Reims du PS, Jean-Luc Mélenchon et le député PS Marc Dolez annonçaient qu'ils scissionnaient le PS en lançant le PG, dont le premier congrès se tenait en février 2019, revendiquant une orientation « *socialiste, écologiste et républicaine* », sous la bannière « *pour une République écosocialiste* ».

En avril 2012, Mélenchon était pour la première fois candidat à l'élection présidentielle. Il était soutenu par le Front de gauche, constitué en novembre 2008 essentiellement par le Parti de gauche (PG) et le PCF en prévision des élections européennes de 2009.

À l'approche de la présidentielle de 2012, le Front de gauche était une aubaine pour les deux partis. Le PCF voulait éviter une nouvelle débâcle, telle celle que de sa candidate Marie-France Buffet avait subie lors du premier tour de l'élection présidentielle de 2007 (1,9% des exprimés ; 1,59% des inscrits). Pour le PG, qui stagnait de fait, c'était l'occasion de se relancer en profitant du réseau d'élus du PCF pour obtenir les 500 parrainages nécessaires pour pouvoir se présenter. Sur la campagne électorale menée par Mélenchon au nom du Front de gauche, le lecteur peut de reporter à l'article paru dans CPS n° 46 (nouvelle série) du 19/04/2012 : « *La "révolution citoyenne" contre la révolution prolétarienne* ».

Au premier tour de ces élections, son score fut de 11,1% des exprimés (8,8% des inscrits, soit près de 4 millions de voix). Il avait capté en grande partie un électorat PCF et une partie de l'électorat du PS. Néanmoins une nouvelle fois, et probablement la dernière, le candidat du PS, alors François Hollande, obtenait au premier tour 28,7% des exprimés (22,7% des inscrits). Pour chasser Sarkozy, l'électorat traditionnel du PS et du PCF s'était porté sur François Hollande (51,6% des exprimés au second tour). Dans la foulée, une majorité de députés du PS et du PCF était élue à l'Assemblée nationale (280 PS, 9 PCF, 1 PG).

Par la suite, le Front de gauche se disloquait, Mélenchon ayant décrété sa mort en juillet 2016 (bien que le PCF continuât de s'en réclamer jusqu'en 2018, au grand dam de Mélenchon).

Les raisons invoquées de la rupture sont multiples. Du côté du PCF, outre le fait qu'une partie de l'appareil ne supportait plus de servir de marchepied à Mélenchon, il y avait la nécessité de tenter de conserver des positions, notamment lors des élections municipales, en nouant des alliances électorales avec le PS. Du côté de Mélenchon, prétextant de la déloyauté du PCF, il s'agissait de s'orienter vers un autre projet, profitant de la rampe de lancement qu'avait constituée son score au premier tour de l'élection présidentielle de 2012.

En février 2016, Mélenchon prenait l'initiative de constituer La France insoumise (LFI). Un projet qui avait pris germe immédiatement après les élections de 2012. Lors de l'université du PG du 24 août 2014, Mélenchon déclarait qu'il s'agissait de « *ne pas rassembler la gauche mais fédérer le peuple... dénoncer l'oligarchie non plus comme l'adversaire des seuls "humanistes de gauche" mais comme l'adversaire combiné du Peuple, de la République, de la Nation et de l'État* ». Son modèle était celui de Podemos en Espagne, voire de Die Linke, en Allemagne, des organisations construites contre le mouvement ouvrier, avec l'objectif affiché d'en finir avec les partis sociaux-démocrates notamment. Dans l'ouvrage *Le Populisme de gauche* (Manuel Cervera - 2021... un auteur pourtant admirateur de Mélenchon), on peut lire : « *Adhérer à la France insoumise est gratuit et se fait en quelques clics sur internet, alors qu'adhérer à un parti politique est payant, nécessite une cotisation et se fait lors d'une réunion en comité local... Un mouvement plutôt qu'un parti réside dans le fait que pour Jean-Luc Mélenchon et sa garde rapprochée, les partis sont perçus comme une forme d'organisation inefficace qui entrave les marges de manœuvre du leader. Pourquoi ? Parce qu'il*

existe dans les partis une forme de démocratie interne qui se traduit par des congrès, un droit de tendance, des élections internes, des élections de cadres intermédiaires, la présentation de différentes plates-formes lorsqu'il y a des réunions du conseil national. Tous ces rapports de forces, toute cette démocratie interne qui est propre à l'ensemble des partis politiques de gauche en France [ndlr : on laisse l'auteur responsable de son appréciation], ont fini par être vus par Jean-Luc Mélenchon et les siens comme une entrave à son action lors de sa première campagne présidentielle de 2012... La France insoumise fonctionne en vertu d'un système que je qualifie d'anarcho-césariste. Il se caractérise par une très grande liberté pour la base qui a pour contrepartie une très grande liberté d'action pour le leader – ainsi, il n'y a quasiment aucun contrôle de la base sur le leader, et réciproquement. » De fait, le mouvement LFI est organisé autour de la personne du tribun, lequel pratique et impose le culte de sa propre personne sans modération, faisant don de sa personne au peuple, quoiqu'il s'en défende (dixit La République, c'est moi !, en 2018).

En décembre 2016, LFI publiait son programme *L'avenir en commun* (voir plus loin). Le supplément à CPS n°64 (nouvelle série) du 26/04/2017 tirait un bilan : « Le résultat du premier tour de l'élection présidentielle constitue une défaite majeure sur terrain des élections, une défaite que l'on peut qualifier d'historique, du prolétariat et de la jeunesse. Les partis et organisations bourgeoises (Le Pen, Fillon, Macron, Dupont-Aignan, Cheminade, Asselineau), obtiennent plus de 70 % des exprimés (près de 55 % des inscrits). Les partis et organisations que l'on peut considérer comme issus du mouvement ouvrier (PS, et accessoirement LO, NPA) n'obtiennent que 8 % des exprimés (6,1 % des inscrits). Le candidat du Parti socialiste, Hamon, perd près de 8 millions de voix par rapport au candidat Hollande en 2012. Incontestablement, une grande partie de l'électorat PS s'est dispersé sur les candidats bourgeois, en

particulier Macron. Une fraction significative s'est reportée sur le candidat de la France Insoumise, Mélenchon, qui obtient 19,58 % des exprimés (14,8% des inscrits). Mais le vote pour Mélenchon ne compense en rien la défaite électorale. Il était le candidat de la « mère patrie », candidat pour la destruction des partis issus du mouvement ouvrier, dont le modèle est Podemos en Espagne. Sous couvert d'une vague promesse de « réformer les institutions », il s'agissait en réalité d'une candidature ultra bonapartiste, « au-dessus des partis » mais aussi des classes, subordonnant les masses au bon vouloir d'un « sauveur suprême », les renvoyant ainsi loin en arrière du point de vue de leur conscience et de leur indépendance politiques. Le ralliement à sa candidature d'une partie de l'électorat traditionnel pour les partis issus du mouvement ouvrier (PS, PCF) est une expression du désarroi politique de l'ensemble du prolétariat et de la jeunesse. À la racine de cette dispersion électorale des travailleurs et de la jeunesse, se trouve le rejet de la politique au compte de la bourgeoisie menée par les gouvernements sous la direction de Hollande, gouvernements d'alliance avec des partis et organisations bourgeoises (PRG, EELV-ndlr : dont Christine Taubira fut ministre Garde des sceaux pendant trois ans). Mais cela sans que par ailleurs lui soit ouvert une autre perspective politique. Au total, le résultat électoral exprime le profond désarroi des travailleurs, écœurés par les 5 ans de gouvernements Hollande et dénués de toute véritable issue politique ».

Au second tour, tous les partis et syndicats du mouvement ouvrier appelaient de fait à voter Macron pour faire barrage à Marine Le Pen. Mélenchon peut être mis dans le lot. Faux-cul, il ne donnait pas de consigne de vote, laissant à ses électeurs le choix de se déterminer, tout en déclarant qu'il irait voter (il convient de rappeler qu'en 2002, Mélenchon avait appelé à voter Chirac pour faire barrage à Le Pen).

Vers L'Union populaire

En 2020, Mélenchon a commencé à se disposer en vue de l'élection présidentielle d'avril 2022 en annonçant la création d'un « pôle populaire ». Il s'est déclaré candidat en novembre 2020. Le 1^{er} juillet 2021, lors d'une conférence de presse, il présentait la nouvelle étape de sa campagne présidentielle : l'Union populaire, laquelle tenait sa convention en octobre 2021 à Reims pour en adopter le programme (1 000 participants selon LFI, élus par qui, représentant qui ?). En fait, une manipulation bien ordonnée sous le contrôle du candidat et de sa garde rapprochée. Le programme de l'Unité populaire, c'est le programme de LFI pour l'élection 2017 « *L'Avenir en commun* » quelque peu amendé ou complété sur des questions comme l'égalité hommes-femmes, l'écologie entre autres.

Amendé et déjà nettoyé de quelques scories préalablement. On lit par exemple : « *alors qu'en 2012 Mélenchon prend la défense de l'éco-socialisme, celui-ci disparaît en 2017. La raison invoquée est une large mécompréhension du terme qui serait souvent compris comme « économie socialiste » et non comme*

« écologie ». (Manuel Cervera déjà cité plus haut). Le lecteur des 158 pages de ce programme (694 propositions) y cherchera en vain les termes « *socialisme* », « *classe ouvrière* », « *bourgeoisie* », « *classe sociale* », « *prolétariat* », « *capital* », « *propriété privée des moyens de production* », « *expropriation* », « *communisme* ». Par contre, il sera abreuvé à plus soif par les termes « *patrie* », « *souveraineté et indépendance de la France* », « *peuple* », « *République* » (avec un grand R), « *révolution citoyenne* », « *néolibéralisme* ». Le terme « *capitalisme* » apparaît une fois dans l'introduction de Mélenchon. Il écrit : « *Car le capitalisme financier de notre temps (sic !) provoque une violence sociale et un saccage de la nature sans précédent (...) Puisqu'il nourrit ces propres désastres, ce système est incapable se corriger lui-même* ».

L'objectif du programme est donc de « **corriger** » le capitalisme financier et non d'en finir avec le mode de production capitaliste. Au moins c'est clair. Mélenchon conclut son introduction par : « *Ma candidature est celle de l'expérience acquise et de la détermination à agir. J'ai*

la force d'un programme et d'une équipe « prête à gouverner ». Le bulletin de vote à mon nom est le moyen concret pour entrer dans la société de l'harmonie des êtres humains entre eux et avec la nature ». À faire saliver d'envie le candidat du PCF Fabien Roussel avec son slogan de campagne « La France heureuse » (en référence au programme du Conseil national de la Résistance -CNR- constitué avec la participation du PCF, de la SFIO et de la CGT en vue de l'Union nationale pour faire face au risque d'irruption des masses à la fin de la guerre).

Lors de son premier grand meeting de campagne, à Nantes le 16 janvier 2022, le candidat a présenté le parlement de l'Unité populaire. Sur son site dédié, on consulte la déclaration du Parlement de l'Union populaire : « Nous voulons une Union populaire pour redonner du sens à la politique, dans laquelle se retrouvent les luttes sociales et écologistes, les combats syndicaux, pour les hôpitaux et l'école publics, pour la justice fiscale et le partage des richesses, pour la culture, les soulèvements populaires pour plus de démocratie, les combats pour une relocalisation et une reconversion sociale et écologique de l'agriculture et de l'industrie, les mobilisations féministes et contre les violences sexuelles et sexistes, les luttes antiracistes, LGBTQI+, celles pour les libertés publiques, une justice au nom du peuple et contre les violences policières, celles pour une réelle prise en compte du handicap, et tant d'autres, qui rassemblent des millions de citoyens. »

Ce parlement rassemblerait trois cent membres (encore une fois, désignés ou élus par qui et comment ?). Sa

*présidente est Aurélie Trouvé, ex-porte-parole de l'ONG Attac (Association pour la taxation des transactions financières et pour l'action citoyenne), dont le premier objectif est de « corriger » le capital financier et dont le mensuel est le journal bourgeois *Le Monde Diplomatique*. Encadré par les députés LFI, le parlement rassemble de multiples débris issus d'organisations et de micro partis étrangers au mouvement ouvrier, produits de la décomposition du PS et du PCF tels : Ensemble ! Communistes insoumis (Parties constituante de LFI), Génération-s (mouvement fondé par Benoît Hamon, qu'il a quitté pour rejoindre une ONG, suite à sa débâcle en tant que candidat du PS en 2017 pour « reconstruire une gauche inventive qui dépassera les étiquettes politiques » et dont fut membre Jadot, le candidat d'EELV pour la présidentielle 2022) ; une série d'ONG, par exemple REV (Révolution écologique du vivant) ; des transfuges d'EELV. Ils sont côtoyés par des représentants du POI (Parti ouvrier indépendant, projection du CCI lambertiste qui met à sa disposition son local et son service d'ordre) et de la Gauche révolutionnaire (GR), CCI et GR se réclamant du trotskysme. Sa candidature a reçu le soutien d'une tendance du NPA (tendance Claire, qui réussit à justifier qu'elle ne soutiendra pas la candidature du NPA d'Olivier Poutou, expliquant que ce n'est qu'une divergence « tactique ») et de l'organisation Révolution, eux aussi résidus décomposés se présentant comme trotskystes.*

Au nom de l'impérialisme français

Mélenchon ne cesse de répéter que la France possède le deuxième domaine maritime du monde (après les États-Unis). Les vestiges de son empire colonial, encore conséquent, comprennent nombre d'îles (Antilles, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Mayotte...). Il en résulte une grande zone économique exclusive (ZEE), c'est-à-dire une bande de mer ou d'océan située entre les eaux territoriales et les eaux internationales, sur laquelle un État riverain dispose de l'exclusivité d'exploitation des ressources.

Lors d'une conférence de presse le 1^{er} février, accompagné du député LFI Sébastien Lachaud, il a présenté son programme consacré à la « défense nationale » (devant les drapeaux français et de l'ONU). Il a averti qu'« on ne laissera pas faire » ceux qui tenteraient de s'approcher de ces zones, déplorant que la faiblesse de la marine française ne permette pas d'en assurer la « souveraineté ». Le programme préconise par conséquent d'« engager la construction de navires de souveraineté scientifique, militaire et d'approvisionnement stratégique ».

Dans une tribune publiée dans *Le Monde* du 12 janvier 2022, Mélenchon et Lachaud (pressenti futur ministre des armées peut-être), expliquent : « Commençons par le rappeler : nous adhérons au concept de dissuasion. Il s'agit pour la France de disposer à tout moment d'une arme hors de portée d'un ennemi et de nature à décourager une attaque contre elle. La dissuasion consiste à disposer du moyen d'infliger des dégâts par la riposte, toujours supérieurs au bénéfice de l'attaque que

pourrait espérer l'agresseur. La dissuasion repose aujourd'hui sur l'arme nucléaire. La France a construit sur cette stratégie son indépendance et l'autosuffisance pour sa défense. Cette stratégie fonctionne ».

Mais Mélenchon est inquiet. S'il souligne que le Rafale est le meilleur avion de chasse du monde et se réjouit de son succès commercial -« vendre du matériel c'est une bonne idée »- il sonne l'alarme. On a déjà relevé son alerte sur l'état de la marine militaire. Dans la tribune citée, il s'interroge avec Lachaud : « La garantie de la dissuasion nucléaire n'est-elle pas déjà contournée par les moyens techniques contemporains ? Cela vaut la peine de le savoir. Car la durée de conception et de vie des programmes d'armements engagent des milliards sur des décennies. Le futur président de la République a donc le devoir de préparer l'avenir en se demandant si les décisions qu'il prendra auront encore du sens en 2040. (...) Si une puissance se met à développer des techniques permettant de neutraliser la riposte nucléaire, alors la vulnérabilité du pays est presque totale. Car le risque d'agression serait sans dissuasion. Or les grandes puissances militaires telles que les États-Unis, la Russie ou la Chine développent des techniques qui mettent en cause la crédibilité de la dissuasion nucléaire française ». Il poursuit « Une autre menace pèse sur la dissuasion : la fin de l'indétectabilité des sous-marins. Dotés de système de propulsion nucléaire, ils étaient jusqu'à présent extrêmement discrets. Sous peu, ils pourraient au contraire devenir repérables ». Et donc l'urgence

est : » *Nous pensons qu'il faut établir un bilan solide sur cette situation dans deux directions. D'une part vérifier en permanence la capacité de nos armes à être indétectables et donc non neutralisables. Ensuite, rechercher des moyens de dissuasion aussi efficaces que le nucléaire mais dont les effets sont moins irréversibles et d'une certaine manière moins létale et même non létale.* ». Et pour conclure il propose : *« La dissuasion spatiale aurait l'avantage d'être beaucoup moins meurtrière et irréversible. Elle pourrait alors contribuer à diminuer le risque à terre. Un monde d'où l'arme nucléaire serait bannie serait un monde plus sûr. La mise au point d'autres outils de dissuasion rend cet horizon crédible. En toute hypothèse l'obsolescence de la dissuasion nucléaire, si elle est avérée, exigerait une alternative immédiate. Mieux vaut en parler plutôt que de devoir le faire en situation de crise. »* (Le Monde du 12 janvier 2022).

Questionné lors de la conférence de presse du 1^{er} février sur la question des interventions des forces militaires françaises en dehors du territoire national (OPEX), Mélenchon répond que c'est une question *« pas évidente »* et que tout d'abord elles devraient être décidées à partir d' *« objectifs clairs »* en fonction des *« positions à tenir dans le monde »*, en particulier ce qui concerne ce que *« nous devons déployer en Afrique »*.

Ainsi, il ne s'agit en aucun cas de remettre en cause la présence militaire de l'impérialismes français en Afrique (Côte d'Ivoire, Mali, Mauritanie, Burkina Faso, Tchad, Sénégal, Gabon, Djibouti...), présence militaire justifiée au nom d'accord d'assistance, de coopération et de lutte contre l'islamisme, mais qui n'ont pour *« objectif »* que de maintenir en place les régimes corrompus totalement soumis à l'impérialisme.

Ainsi Mélenchon déplore la débâcle de l'impérialisme français au Mali en expliquant, alors que Macron envisage un retrait étant donné les circonstances, *« je ne serai pas d'accord pour que l'on plie bagage comme cela »*. Il propose : *« Organiser un débat suivi d'un vote au Parlement sur les objectifs et l'action de l'armée française au Sahel et au Mali et décider d'un calendrier de retrait des opérations militaires au Sahel »*. Dans un communiqué, Mélenchon et Lachaud déclarent : *« Que fait notre armée dans cette situation. Pourquoi les Français n'ont-ils jamais été consultés sur cette guerre ? Macron doit renoncer aux sanctions économiques et organiser avec la communauté internationale et les autorités maliennes le retrait des forces françaises. Seule une force onusienne avec un mandat élargi est susceptible d'organiser cette transition. »* (13 janvier 2022)

Ainsi, à défaut, il s'agit de maintenir la présence impérialiste avec *« une force onusienne »* car pour l'impérialisme français, un retrait du Mali pourrait engendrer un effet domino sur toute sa présence au Sahel et à terme en Afrique de l'Ouest.

Mélenchon propose la sortie de l'OTAN au nom de l'indépendance et de la souveraineté de la France. Dans des termes mesurés néanmoins, car il s'agit de *« se retirer immédiatement du commandement intégré de l'OTAN puis, par étape de l'organisation elle-même »*. Mais dans le même temps, il propose de *« renforcer l'ONU pour faire vivre un monde ordonné. En dépit de ses insuffisances, l'ONU reste le seul organe légitime car universel, pour assurer la sécurité collective »* ; il propose aussi de *« refuser toute intervention militaire sans mandat de l'ONU, rétablir l'autorité du comité d'état-major des Nations unies »* (c'est à ce titre par exemple que Mélenchon a soutenu Sarkozy en mars 2011 pour l'intervention en Lybie en expliquant : *« dans une interview publiée par Libération, le 21 mars, il affirme que si le Front de gauche était au pouvoir, il aurait adopté la même démarche que Sarkozy : « si le Front de gauche gouvernait le pays [...] serions-nous intervenus directement ? Non. Nous serions allés demander à l'ONU un mandat. Exactement ce qui vient de se faire. Je peux appuyer une démarche quand l'intérêt de mon pays coïncide avec celui de la révolution »*).

L'ONU a été constituée à l'initiative de l'impérialisme US le 24 octobre 1945. Elle remplaçait alors la Société des Nations établie en 1919 par le Traité de Versailles. Lénine qualifiait la SDN de *« pire caverne des brigands »* et de *« nid de voleurs »*. Évidemment cela vaut pour l'ONU. Au nom du maintien de la paix et de la sécurité, l'ONU est une institution de collaboration, certes parfois conflictuelle, des puissances impérialistes et capitalistes pour perpétuer leur domination, l'oppression des peuples et le pillage à leur compte de la planète. À côté de l'ONU, il est proposé de *« porter au sein du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) des propositions de rupture avec le néolibéralisme »*.

Défendre le capitalisme français, combattre pour qu'il tente de maintenir son rang militairement et politiquement parmi les puissances impérialistes, tel est le programme de Mélenchon. Une orientation qui implique la préservation au compte des exploiters capitalistes des restes de son empire colonial et le refus du droit à l'indépendance et à l'autodétermination des peuples concernés, les Kanaks par exemple, qui, pour Mélenchon, font partie de la *« nation »* de la *« patrie »* et qui à ce titre doivent subir l'oppression et la domination de l'État français.

Un programme de sauvegarde du capitalisme français

Toutes les dernières données économiques relatives à la situation du capitalisme français (commerce extérieur, part des échanges dans le commerce mondial, part de marché dans la zone euro, affaissement général de la production industrielle, dette publique et privée, etc.) indiquent qu'il est inéluctablement sur la pente du déclin. Le programme de Mélenchon, c'est la tentative de l'enrayer. Quelques aperçus sur le programme permettent de l'attester.

Il faut rappeler qu'en mars 2020, dans le contexte des conséquences de la pandémie sur l'activité économique, c'est un vote unanime de l'Assemblée nationale, avec la participation des députés LFI, qui a adopté la loi de finances rectificative pour le premier plan de soutien massif aux entreprises (343 milliards d'euros). Quand il y a urgence, les capitalistes peuvent compter sur LFI.

C'est dans ce contexte que le candidat ne prône plus l'abandon de l'euro et la sortie de l'Union européenne. Selon *Le Monde* du 19 janvier 2022, pour Mélenchon, « *La France, désormais, doit rester dans l'UE, quitte à désobéir. D'autant que, selon lui, les conditions sont propices à une refondation* ». Il justifie ce retournement ainsi : « *Nous (sic !) n'avons aucun intérêt au chaos économique et politique qui résulterait d'une position agressive de la France. Je ne vois pas comment on ferait, vu notre déficit du commerce extérieur. Prenons plutôt la question par l'autre bout : le statut de la Banque centrale européenne, la règle des 3 %, la dette. Vous croyez franchement qu'on reviendra au pacte de stabilité ? Non. En tout cas pas avec nous.* » (Évidemment non plus avec le ministre de Macron, Lemaire, qui s'efforce de retarder l'échéance, d'ailleurs repoussée actuellement à 2023.) Sur cette ligne il menace : « *mon sujet, c'est d'abord de rétablir notre souveraineté... Nous utiliserons donc la clause "opt-out" quand les traités sont contraires aux engagements du programme.* »

Gageons qu'il y a loin de la coupe aux lèvres étant donné les rapports de force économiques en Europe, en particulier avec l'impérialisme allemand. Dans ce contexte, après l'avoir dénoncée pendant des années, il entend proposer une réforme de la BCE en lui confiant une mission : « *l'argent pour mieux vivre existe, et l'action de la Banque centrale européenne (BCE) pourrait nous libérer de ce chantage des libéraux...* », en proposant : « *faire acheter par la BCE la dette publique qui circule sur les marchés financiers.* »... et qu'elle prenne la décision de la transformer « *en dette perpétuelle à taux zéro* ».

Mais qui peut croire que la BCE, institution fondée par et pour le capital financier, va se métamorphoser en institution au service des « peuples » ? Depuis près de trois ans, la BCE s'est massivement engagée dans le rachat de dette souveraine et privée pour sauver les uns et les autres de la banqueroute et pour tenter de relancer l'économie ! Parce que la BCE est et restera un instrument au service du capital financier.

Et en tous cas, il ne s'agit pas pour Mélenchon d'annuler la dette publique (comme le décrétèrent les bolcheviks en 1918), mais de « *réaliser un audit citoyen de la dette publique pour déterminer la part illégitime et préparer un réaménagement négocié de la dette publique* », ce qui est exactement l'une des propositions des économistes qui conseillent Attac. D'ailleurs, il affirme que « *nous sommes des gens raisonnables, nous ne sommes pas pour le chaos, le désordre, l'effondrement de l'économie, c'est la raison pour laquelle nous sommes pour poser la question de la dette, de la payer ou pas.* ».

Par ailleurs pour la dette des pays dominés, il s'agit au mieux d'« *appuyer la restructuration de la dette souveraine* », donc en aucun cas de l'annuler. Une perspective partagée par la banque mondiale qui dans un récent rapport exhorte justement les pays du G 20 à aller

au-delà des reports du service de la dette et à réduire effectivement la dette des pays dont le défaut de paiement pourrait entraîner des conséquences dévastatrices pour le capital financier dans les pays impérialistes. Une perspective qui n'inquiète en rien le capitalisme financier que Mélenchon entend « corriger ». Pour « *mettre au pas la finance* », qui aurait « *mis à terre l'économie réelle en 2008* », il est prévu de « *séparer les banques d'affaires et de détail* » en préconisant par ailleurs de manière ambiguë de « *socialiser (ndlr ?) des (sic) banques généralistes en vue de financer les TPE* ». En d'autres termes, il ne s'agit pas de les exproprier en les nationalisant sans indemnités ni rachat.

Le programme explique : « *instaurer un protectionnisme écologique et solidaire pour produire en France et assurer notre indépendance* » et « *engager un plan de reconstruction industrielle pour mettre fin à la dépendance de la France dans les domaines stratégiques (semi-conducteurs, médicament, etc.) et pour soutenir la bifurcation écologique (recyclage des batteries, aciers nécessaires aux énergies renouvelables, aluminium etc.)* ». À la « *transition écologique* » du programme de 2016, est substituée la « *bifurcation écologique* ». Dans ce but il propose de « *lancer un plan massif de 200 milliards d'euros d'investissements écologiquement et socialement utiles* ».

Pour mettre en œuvre ce plan, il est envisagé de « *revenir sur les privatisations : aéroports, les autoroutes, la Française des jeux, etc. (sic)* » et de renationaliser SNCF, Engie, EDF (que le gouvernement actuel a envisagé de nationaliser dans le contexte du plan Macron pour la relance du nucléaire). Pour cette bien maigre liste, il n'est évidemment pas précisé « *sans indemnité ni rachat* ».

Le cœur du capitalisme français est rassuré. Il ne s'agit pas de s'attaquer à la propriété privée des moyens de production, au capital. Les dirigeants des trusts de l'industrie pharmaceutique, de l'agro-alimentaire, de l'énergie, de la construction et du bâtiment, de la distribution, les banques peuvent dormir sur leurs deux oreilles. D'ailleurs dans une interview au journal patronal *La Tribune*, le 21 décembre 2021, il veut les rassurer : « *pour les patrons et les industries du futur, je suis une affaire formidable. Avec moi, au revoir les aléas du marché !* », précisant : « *je ne suis pas partisan de la collectivisation de tous les moyens de production... ce qui est décrit dans ce plan, c'est une économie mixte* ». Dans un débat avec Mélenchon, le 10 février, Geoffroy Roux de Bézieux », patron des patrons, lui explique : « *moi je vous prends au sérieux. Je pense que vous êtes prêt à gouverner. (...) ça ne va pas être le chaos comme certains le disent* ».

« *Transition ou bifurcation écologique* », la perspective de Mélenchon ne se différencie pas de celle du capitalisme vert propre aux partis bourgeois, y compris les Verts, mais aussi au PS, au PCF et à tous ceux qui se réclament de l'écোসocialisme.

À propos de la « VI^e République »

La perspective politique ouverte par l'Union populaire est celle d'une VI^e République. Le programme la définit ainsi : *« passer à une VI^e République qui soit un régime parlementaire sable »*. Dans le cadre des rapports sociaux de production capitaliste, ce ne peut qu'être qu'une république parlementaire bourgeoise.

Dans *L'État et la Révolution* Lénine explique : *« décider périodiquement, pour un certain nombre d'années, quel membre de la classe dirigeante foulera aux pieds, écrasera le peuple au Parlement, telle est l'essence véritable du parlementarisme bourgeois, non seulement dans les monarchies constitutionnelles parlementaires, mais encore dans les républiques les plus démocratiques »*. Il faudrait en finir avec la V^e République pour quelle raison ? Le programme répond : *« la V^e République a fait son temps (...) La France d'aujourd'hui n'a plus le visage de 1958 (...) les Institutions de la V^e République sont devenues dangereuses »*. Ainsi finalement ces institutions ne sont seulement que *« devenues dangereuses »*. Faut-il rappeler à Mélenchon qu'elles sont l'un des prolongements du coup d'état perpétré par de Gaulle en mai 1958 au compte de la bourgeoisie française dans la perspective d'instaurer un régime bonapartiste avec pour objectif la destruction des organisations ouvrières, partis et syndicats, et le corporatisme ?

Mais Mélenchon a beaucoup d'admiration pour le général de Gaulle. Il ne cesse de le citer en référence *« pour sa vision indépendante de la France »*. Dans un article du journal *La Provence* (4 juin 2020), on peut lire : *« De Gaulle n'a jamais adhéré à la main invisible du marché et préférerait la "planification", affirme le chef de file des Insoumis Jean-Luc Mélenchon... »* À l'heure actuelle, la politique des Insoumis est plus proche de la pratique gaulliste sur ces questions que des gens qui se réclament du Général, juge-t-il. Ainsi sur *"la place particulière de l'État en France"*. *La "planification" que Jean-Luc Mélenchon promeut pour opérer la reprise économique et la transition écologique "est une invention gaullienne", le "plan" étant "l'instrument principal de sa politique économique", rappelle-t-il.*

Dans un article du *Monde* du 18/03/2018 on lit : *« Mélenchon a cité De Gaulle pour évoquer la VI^e République et dire : "cet homme exceptionnel pour lequel étaient taillées des institutions exceptionnelles" »*. *« Cet homme exceptionnel »* ? Il suffit de rappeler que De Gaulle était inspiré par Maurras. Qu'il gagna ses galons comme conseiller militaire de 1919 à 1921 du maréchal-dictateur polonais Pilsudski en guerre contre l'armée rouge. Il faut rappeler ce que la classe ouvrière et la jeunesse, le peuple algérien doivent à de Gaulle. L'État de De Gaulle c'est Papon préfet de police à Paris et le massacre du 17 octobre 1961, Massu en charge de terroriser par la torture généralisée la population algérienne pour aboutir à *"l'indépendance dans*

l'interdépendance", la France-Afrique pour maintenir au pouvoir des régimes corrompus à la botte de l'impérialisme français. L'État de De Gaulle, c'est celui qui prend à bras le corps le combat pour liquider les conquêtes de 45, à commencer par la Sécurité sociale avec les ordonnances de 1967, la tentative de constituer des syndicats fachos, les barbouzes, la réforme Fouchet pour la sélection à l'université, etc. D'où le mot d'ordre le plus politique surgit du mouvement spontané en 68 : *« 10 ans de Gaulle ça suffit »*, auquel on pourrait ajouter *« À bas l'État policier »* !

Dans la continuité de De Gaulle et des gouvernements de la V^e République, la politique de Mélenchon c'est la poursuite du renforcement du caractère policier de l'État bourgeois. À son militarisme effréné, il faut ajouter la *« refondation d'une police républicaine »* dotée d'un *« code de déontologie »* (en l'occurrence celui de 1986 qui stipule que *« la police nationale concourt à la défense des institutions de la République »*) avec le rétablissement de la police de proximité intégrant les polices municipales sous l'*« autorité hiérarchique des préfets »*. Une *« police républicaine »* ? En référence aux Compagnies *« républicaines »* de sécurité (CRS) ? Et de plus, le programme propose, concernant les lois dites antiterroristes, dont on sait qu'elles ont toutes pour objet de renforcer le caractère policier de l'état et de porter atteinte aux libertés individuelles, de *« procéder à l'évaluation des résultats des lois adoptées »* et éventuellement d'*« abroger les lois sécuritaires inefficaces »*.

Pour passer à la VI^e République, Mélenchon entend *« convoquer un référendum »* (ndlr : l'article 11 de la constitution de la V^e République définit la procédure de référendum législatif, utilisée par De Gaulle pour instaurer l'élection du président de la République au suffrage universel direct) *pour engager le processus constituant et décider des modalités de composition de l'Assemblée constituante : mode de scrutin, parité, tirage au sort... Le projet de constitution proposé par l'Assemblée constituante sera soumis à référendum après deux ans de travaux. En cas de vote négatif, la Constituante reprendrait ses travaux »* (programme de l'Union populaire). Et de préciser : *« pendant le travail de la Constituante, et avant de passer à la VI^e République, je serai un président de plein exercice. J'aurai en charge le temps long, dans un esprit plutôt proche de ce qu'avait imaginé le général de Gaulle »*.

C'est en s'appuyant sur ces *« institutions exceptionnelles »*, en ayant recours à la pratique bonapartiste des référendums, dont Mélenchon est un ardent défenseur, contre les partis ouvriers, qu'il entend ouvrir la voie à une VI^e République. Mais dans l'immédiat, c'est en réalité la défense des institutions réactionnaires de la V^e République.

Une candidature contre le combat pour le socialisme, contre le mouvement ouvrier

« *Défense de l'impérialisme français, de son État et de la propriété privée des moyens de production* » : il faut être clair, cette politique c'est aussi celle du PCF et du PS en France. Ces partis ne sont pas redressables et ils sont définitivement passés du côté de l'ordre bourgeois. En ce sens, LFI et Mélenchon ne s'en distinguent pas. En aucun cas l'Union populaire ne constitue une alternative politique, ne serait-ce que « réformiste ». La candidature Mélenchon est totalement en rupture avec le mouvement ouvrier. Dans son livre *L'Ère du peuple*, Mélenchon écrivait : « *Le peuple est constituant ou il n'est rien - comme Marx disait du prolétariat qu'il devait être révolutionnaire ou bien qu'il ne serait rien* » ; et « *la révolution citoyenne, ce n'est pas l'ancienne révolution socialiste* ».

Midi Libre du 14 février revient sur le meeting de Mélenchon à Montpellier où fleurissait le drapeau bleu-blanc-rouge des Versaillais, les bourreaux de la Commune de Paris : « *Il s'est contenté de La Marseillaise pour chanson... Contre le "capitalisme parasitaire" et pour "la résistance, l'esprit rebelle, la France des rebellions et des révolutions", il a défendu les "convois de la liberté" contre le passe vaccinal comme la dernière déclinaison d'un certain esprit français* » ; et « *il appelle ses troupes à une marche "pour la VI^e République et le partage des richesses" à Paris le 20 mars prochain* ».

La date choisie renvoie à la proclamation de la Commune de Paris en 1871. Nul ne doute que fleurira encore le drapeau bleu-blanc-rouge des Versaillais. La Commune, elle, avait adopté le drapeau rouge. « *Marche pour la VI^e République* », c'est d'une république parlementaire

bourgeoise dont il s'agit. Lénine explique dans *L'État et la révolution* : « *Nous ne pouvons concevoir une démocratie, même une démocratie prolétarienne, sans organismes représentatifs : mais nous pouvons et devons la concevoir sans parlementarisme, si la critique de la société bourgeoise n'est pas pour nous un vain mot, si notre volonté de renverser la domination de la bourgeoisie est une volonté sérieuse et sincère et non une phrase "électorale" destinée à capter les voix des ouvriers* ». Au militarisme débridé de Mélenchon, rappelons le constat de Marx dans son ouvrage *La Guerre civile en France* : « *Le premier décret de la commune fut (...) la suppression de l'armée permanente, et son remplacement par le peuple en armes* ». Engels conclut une préface à la réédition de cet ouvrage pour le 20^e anniversaire de la Commune, le 18 mars 1891 : « *Regardez la Commune de Paris. C'était la dictature du prolétariat* ».

En conclusion, on peut reprendre ce qu'indiquait CPS n°64 (nouvelle série) du 1^{er} mars 2017 pour l'élection présidentielle de cette même année : « *Mélenchon a en réalité rompu les amarres avec le mouvement ouvrier. Sa candidature doit être caractérisée comme une candidature ultra bonapartiste. Sa tradition politique, c'est celle de De Gaulle : souveraineté nationale, « indépendantisme de la France », au-dessus des partis et des clivages politiques. Mais c'est De Gaulle dans une situation où la dégradation de la situation du capitalisme français depuis 70 ans est telle que De Gaulle ne peut plus être ressuscité. De Gaulle, Mélenchon : comme le disait Marx, la première fois une tragédie, la deuxième fois une farce !* »

21 février 2022



Les militants interviennent et informent *CPS*

Le Congrès national de la FSU s'est tenu à Metz du 31 janvier au 4 février 2022. Quelques jours auparavant, le 26 janvier, comme l'ensemble des fédérations de fonctionnaires, la direction nationale de la FSU avait signé l'accord sur la Protection sociale complémentaire (PSC). Après l'application de l'ANI dans le privé, cet accord ouvre la voie à la destruction de la Sécurité sociale au profit des assurances santé privées. La ministre de la Fonction publique, De Montchalin, pouvait exulter en qualifiant cette signature unanime de « victoire historique ».

Lors du Conseil national de la FSU qui s'était réuni la veille, les courants Front unique, Émancipation et URIS, s'étaient dressés contre cette signature annoncée sans pouvoir l'empêcher. Les deux courants qui codirigent la FSU (Unité et Action, et École émancipée) s'étaient donné les moyens de mettre au pas leurs éventuels réfractaires. Ainsi le vote s'établissait à 101 pour la signature, 21 contre, 9 abstentions et 9 refus de vote. Vote qui sera entériné par le congrès comme indiqué plus loin ci-dessous.

Au cours du congrès, le courant Front unique a mené vigoureusement le combat contre cette signature et pour son retrait, comme l'indique l'intervention (ci-après) de sa représentante à l'ouverture du congrès. Le courant Front unique a été à l'initiative d'une motion commune en ce sens qui ne permet pas d'empêcher que les congressistes entérinent très largement la signature de l'accord PSC.

Nous publions également d'autres motions présentées le 2 février 2022 par le courant Front unique au congrès national de la FSU : pour le retrait des troupes françaises au Sahel, contre la répression en Algérie, contre la menace de dissolution de « Nantes Révoltée ».

Toutes les interventions du courant Front unique se trouvent sur son site (frontunique.com).

Intervention de la représentante du courant Front unique à l'ouverture du 10^e congrès de la FSU à Metz

Camarades,

Le 26 janvier, la ministre de la Fonction publique et du blocage du point d'indice, Amélie de Montchalin, a recueilli la signature de toutes les organisations syndicales sur l'accord dit de protection sociale complémentaire.

Par un tweet, elle a célébré l'événement en le qualifiant de « victoire historique » et a fait publier une photo où l'on voit cette ex-cadre d'AXA entourée par tous les représentants syndicaux.

Oui, camarades ! Jour d'allégresse pour De Montchalin, pour le gouvernement Macron, pour le MEDEF. Jour de sinistre défaite pour la classe ouvrière et le prolétariat dans son ensemble. Mais une défaite singulière, puisque les travailleurs n'ont pas eu leur mot à dire ou la possibilité de combattre, la défaite étant scellée par la signature des dirigeants syndicaux unanimes.

Il faut d'ailleurs le dire : cette signature s'est faite dans le dos des syndiqués qui pour leur immense majorité n'ont pas été informés des enjeux et qui ont souvent découvert, lorsque des militants les en ont informés, dans la manifestation du 27 janvier, la signature de leur organisation.

Il est inutile de rentrer dans le menu détail de l'accord.

Il suffit de dire qu'instaurant l'obligation de contracter une protection sociale complémentaire, il pose le cadre indispensable pour le transfert jusqu'à liquidation complète de la Sécurité sociale au profit des assurances privées.

Il suffit de dire qu'il pose le principe de la rupture du lien intergénérationnel, puisque la cotisation des retraités – à laquelle l'État ne contribuera pas – pourra se monter jusqu'à 175 % de la « cotisation d'équilibre ».

Il suffit de dire que l'accord instaure non seulement une inégalité entre actifs et retraités, mais même entre fonctionnaires des différents ministères, puisque le montant de ladite cotisation dépendra du contrat particulier passé dans tel ou tel ministère avec tel ou tel assureur en fonction de la pyramide des âges, du ratio actifs/retraités.

Avec cet accord, une nouvelle vanne est ouverte pour le flot ininterrompu d'attaques pour la destruction complète de la Sécurité sociale.

Notre Sécu, cette institution ouvrière, résultat du combat glorieux de la classe ouvrière de ce pays à la Libération.

Il n'est pas étonnant que le 24 janvier, quelques jours après l'annonce de la signature de la direction de la CGT, Geoffroy de Roux de Bézieux présente le « programme » du Medef pour l'après présidentielle.

Dans ce programme, le maître-mot : baisser le coût du travail, c'est-à-dire augmenter l'exploitation de la force de travail.

Et pour ce faire, encore et toujours, en finir avec les cotisations patronales, avec le salaire différé ; Ainsi en rend compte Le

Monde : « Le mouvement d'employeurs milite également pour un allègement du coût du travail, l'idée étant de remplacer des contributions patronales par des « prélèvements fiscaux » (CSG ou TVA) »

Les candidats à la présidentielle favorisent du MEDEF avaient comme de juste précédé les désirs de celui-ci.

Macron avait lui-même déclaré qu'il fallait « cesser de faire porter la protection sociale sur le travail » (il faut comprendre cesser de faire financer la protection sociale sur les cotisations patronales, salaire différé et socialisé).

Pécresse propose, quant à elle, d'augmenter les salaires par diminution des cotisations.

Pour tous, un seul mot d'ordre : « La Sécurité sociale doit être détruite ».

Il n'est pas étonnant non plus que, dans le même temps, le Conseil d'orientation des retraites – avec l'ensemble des directions syndicales – soit saisi de l'étude « des conséquences du passage de l'âge légal de la retraite à 64 ans ».

Le chemin des prochaines contre-réformes doit être dès maintenant pavé, et pour ce faire, il faut associer étroitement les directions syndicales.

Alors, camarades ! Nous avons entendu cette rhétorique consternante.

« Nous signons, mais nous sommes contre ! ». « Nous signons, mais nous continuerons le combat ». « Nous signons mais nous conservons notre objectif du 100 % Sécu ».

Quelle mascarade !

L'accord, c'est l'accord 100 % destruction de la Sécurité sociale.

Les travailleurs jugent sur les faits : les dirigeants signent c'est-à-dire qu'ils approuvent.

Tout le reste est littérature.

Dans un peu plus de deux mois, aura lieu la présidentielle.

Tous les travailleurs savent qu'ils ne peuvent rien espérer de ces élections car c'est le produit de décennies de trahisons des partis qu'ils ont dans le passé portés au pouvoir et qui ont pris en charge avec constance les exigences de la bourgeoisie.

Mais les travailleurs savent aussi que ces élections vont constituer une rampe de lancement pour porter à un niveau inédit les attaques sous tous azimuts contre leurs acquis, comme contre ceux de la jeunesse.

Notre congrès n'a pas à lui seul les moyens de renverser les rapports de force.

Mais il peut prendre les mesures immédiates de rupture avec le gouvernement Macron.

Il peut de manière immédiate se disposer contre l'offensive qui se prépare en prenant position, en rejetant l'ensemble des projets de contre-réformes d'ores et déjà annoncées.

Il peut pour ce faire s'appuyer sur la volonté des travailleurs de résister, dont témoigne par exemple la participation massive au 13 janvier.

Il est scandaleux que quelques jours avant l'ouverture de notre congrès, instance souveraine de notre fédération, la direction, pour apporter au gouvernement sa signature, ait court-circuité notre congrès et bafoué les mandats fédéraux adoptés à Clermont-Ferrand en décembre 2019.

Le congrès peut et doit légitimement décider que la FSU retire sa signature de l'accord PSC !

Motion commune des courants Émancipation-URIS-Front unique

La FSU retire sa signature de l'accord interministériel sur la PSC.

(Pour : 52 voix / Contre : 522 / Abst : 8 / Refus de vote : 17)

Motion du courant Front unique : Pour le retrait des troupes françaises du Sahel

Considérant que la présence militaire française au Sahel n'a d'autres objectifs que la préservation des intérêts du capitalisme français.

Le congrès de la FSU se prononce pour le retrait **immédiat** et **sans condition** des troupes françaises du Sahel.

(Pour : 49 / Contre : 366 / Abst : 10 / Refus de vote : 160)

**Motion du courant Front unique :
Pour l'arrêt immédiat de la répression en Algérie**

Le congrès national de la FSU exprime sa totale solidarité avec les travailleurs et les jeunes algériens en lutte permanente pour les libertés démocratiques et le droit à s'organiser. En conséquence, le congrès se prononce pour :

- La libération de Fetih Gheras, dirigeant du MDS, qui vient d'être condamné à deux ans de prison, et des autres militants emprisonnés.
- La levée de la suspension prise contre le PST, et de l'interdiction de création de sections syndicales, pour le libre droit d'organisation syndicale et politique
- L'annulation des peines prononcées contre les travailleurs et syndicalistes de Numilog.

À cet effet, le congrès mandate la direction de la FSU pour envoyer une délégation à l'ambassade d'Algérie pour défendre ces exigences.

(Pour : 48 / Contre : 359 / Abst : 12 / Refus de vote : 166)

**Motion du courant Front unique :
Pour l'arrêt des procédures engagées par le gouvernement contre « Nantes Révoltée »**

Le congrès national de la FSU exige solennellement l'arrêt de la procédure de dissolution annoncée par G. Darmanin, ministre de l'Intérieur, à l'encontre du média « Nantes Révoltée ».

(Pour : 127 / Contre : 274 / Abst : 16 / Refus de vote : 168)



On nous communique



Le **Cercle des jeunes révolutionnaires de Montpellier** a organisé une première réunion publique le mardi 22 février 2022. Cette réunion, qui fut l'acte de naissance politique du Cercle des jeunes révolutionnaires (pour le socialisme, pour la construction de l'organisation révolutionnaire de jeunesse et de l'internationale révolutionnaire de jeunesse), a réuni 60 participants, dont une cinquantaine qui ont fait le déplacement pour y être présents.

Elle se tenait sur le thème suivant : « Le capitalisme menace gravement l'humanité et l'ensemble du vivant. Un armement politique indispensable : la méthode du marxisme ». Le Cercle des jeunes révolutionnaires a par ailleurs décidé de la parution de son bulletin « Socialisme ou Barbarie », dont le premier numéro devrait voir le jour prochainement. En attendant, une brochure intitulée « *Que faire face à la transformation inéluctable de la planète en enfer pour l'humanité ?* » vient de paraître sur le thème sur lequel cette réunion publique était convoquée (cette brochure est disponible auprès des militants du Cercle - contact : cjr.mtp@gmail.com - et de ceux de *Combattre pour le socialisme*).

Les participants ont exprimé leur enthousiasme sur le contenu et le sérieux de l'exposé, qui fut suivi d'une présentation et d'une discussion sur l'orientation politique et l'intervention du Cercle dans la lutte des classes, « appuyé sur le bulletin *Combattre Pour le Socialisme (CPS)* et le *Groupe qui l'édite pour nous aider à nous réapproprier et vivifier dans la lutte des classes les acquis du mouvement ouvrier révolutionnaire depuis plus 150 ans, de la 1^{ère}, de la II^e, de la III^e puis de la IV^e Internationales* ».

À l'issue de cette réunion, plusieurs jeunes ont exprimé leur volonté de rejoindre le Cercle des jeunes révolutionnaires.

Motion du congrès départemental de la FSU du Gard
(adoptée le 11 janvier 2022 à l'unanimité des 20 votants)
Non à la signature du protocole sur la protection sociale complémentaire

Le congrès départemental de la FSU du Gard, réuni les 10 et 11 janvier 2022 :

- attaché à la défense de la Sécurité sociale : « Chacun contribue en fonction de ses moyens et a recours à la Sécurité Sociale en fonction de ses besoins »

- considérant que le protocole d'accord sur la Protection sociale complémentaire se situe à l'inverse de ses principes (différence de contribution actif, retraité, et selon l'âge des retraités) ;

- considérant que l'obligation d'affiliation s'inscrit dans une stratégie du gouvernement de liquider progressivement la prise en charge par la Sécurité Sociale au profit des assurances privées ;

se prononce contre la signature par la fédération du protocole d'accord sur la protection sociale complémentaire.

La FSU s'adressera aux autres fédérations de fonctionnaires pour que cette position soit la position commune des fédérations.

Motion du congrès départemental de la FSU de l'Hérault
(adoptée le 11 janvier 2022 par 38 pour et 1 abstention)
Pour l'abrogation de la loi Rilhac et le retrait de l'expérimentation de Marseille

La loi Rilhac sur la direction d'école a été définitivement adoptée le 13 décembre. L'étape suivante est sa promulgation et la rédaction des décrets d'application. Parallèlement, l'expérimentation de Marseille se met en place malgré l'opposition des collègues.

Le congrès départemental de la FSU34, réuni les 10 et 11 janvier 2022 à Montpellier, se prononce :

- pour l'abrogation de loi Rilhac ;

- pour refuser toutes discussions concernant les décrets d'application de la loi Rilhac ;

- pour le retrait de l'« expérimentation » de Marseille, pointe avancée de la loi Rilhac ;

- pour le boycott à tous les niveaux des réunions de mise en œuvre de cette « expérimentation » ;

Le congrès départemental s'adresse à la direction de la FSU pour qu'elle reprenne à son compte ces positions.

Motion du congrès départemental de la FSU du Puy-de-Dôme
(adoptée le 11 janvier 2022 à l'unanimité des 34 délégués)

Face aux mouvements et à l'appel à la grève générale dans les territoires et collectivités d'outre-mer, et en particulier la Guadeloupe, le gouvernement Macron-Castex a répondu par la répression : envoi de troupes supplémentaires, arrestations, dont celle d'Élie Domota le 31 décembre, et mises en garde à vue.

Le congrès départemental de la FSU, exige l'arrêt de la répression dans les territoires ultramarins, et la levée de toutes les poursuites contre les militants syndicaux, les grévistes, dont Élie Domota.

Compte rendu de l'adresse aux bureaux syndicaux de la RATP

À ce jour, 103 conducteurs et conductrices ont signé l'adresse aux bureaux syndicaux de la Ratp (reproduite ci-dessous) à Massy-Palaiseau, terminus de la ligne B du Rer. L'adresse sera présentée aux bureaux syndicaux de la Ratp et leurs réponses seront publiées dans un prochain compte rendu.

<>

La direction de la Ratp soumet aux organisations syndicales la négociation d'un nouveau protocole "conduite" qui vise, selon la Cgt, à donner un grand « *coup de balai* » dans les réglementations et les conditions de travail des conducteurs, tout en rompant l'unicité de la catégorie "conduite" métro-Rer. Il s'agit de préparer l'ouverture à la concurrence-privatisation du réseau ferré bien avant l'échéance de 2039. Dans la foulée de l'éviction imminente de 19000 agents du département Bus, auxquels il faut ajouter plus de 1000 postes supprimés dans les fonctions support (Rh et Finances) qui seront filialisées (droit privé).

La publication du Ce de la Ratp, "Fréquence" n°355 de décembre 2021, annonce qu'« *Entre 2025 et 2039, toutes les activités opérateur de transport [Bus, tram, métro et Rer], auront quitté l'Epic pour intégrer Ratp Cap Ile-de-France, qui sera devenue une filiale significative du Groupe Ratp* ». Le but de la Direction au-delà du projet "Ratp 2023" est bien la liquidation totale de l'entreprise et de son personnel.

« *La Cgt-Ratp s'engagera pleinement dans ces négociations* » indique un tract, soumettant ainsi le syndicat à la volonté de la Direction de l'associer au "coup de balai". La Direction convoque les organisations syndicales à participer à des audiences séparées, d'un côté "métro", de l'autre "Rer". Et là encore la Cgt-Ratp se soumet : « *Nos prochaines délégations comprendront donc un-e camarade du Rer lors des audiences Mts et un-e camarade de Mts lors des audiences Rer* ». La direction de la Ratp obtient donc satisfaction sur toute la ligne. La Cgt-Ratp titre son tract « *La Direction a ouvert le bal !* » et elle annonce qu'elle n'a pas l'intention d'y faire de la figuration. Les syndiqués qui découvrent la position des dirigeants du syndicat n'ont pas eu leur mot à dire.

Déjà en 2020 l'Unsa "Pôle traction" (devenu depuis Fo "Pôle traction") sonnait l'alarme : « *La direction veut la guerre (...) veut porter l'estocade (...) en fractionnant le déroulement de carrière conduite en deux protocoles distincts (...) c'est la fin de la catégorie conduite* ». La Direction tentait d'enfoncer le clou après la défaite de la mobilisation contre la contre-réforme des retraites due à la trahison des dirigeants syndicaux. La crise sanitaire n'a fait que reporter l'objectif jamais abandonné par la Direction.

Toutes les garanties collectives des conducteurs doivent disparaître. Selon le document de la Cgt, sont concernés : « *La titularisation, la seconde partie de carrière, les Congés annuels, les roulements, les repos 0, le temps de travail et de conduite, les conditions d'utilisation, "l'employabilité", les temps de trajets, les mutations et bien entendu la rémunération (avec plus de primes à l'acte, au présentisme, à la production...)* ». Il ne s'agit pas de demander à la Direction de « *revoir sa copie* » comme le fait aujourd'hui Fo "Pôle traction" mais d'en obtenir le retrait pur et simple.

Comment accepter, sans réagir pour les contraindre, que les dirigeants syndicaux de la Ratp participent à une telle entreprise de démolition des garanties collectives des conducteurs métro-Rer, acquises par la lutte de classe ?

On l'a vu lors des derniers combats, la mobilisation de la catégorie "conduite" métro-Rer est déterminante. C'est pourquoi la Direction tente de briser sa capacité de résistance qui réside dans son unité. Cette unité se concentre dans les réglementations et les conditions de travail acquises, qu'il faut préserver.

La responsabilité des dirigeants syndicaux de la Ratp est de rompre immédiatement leur participation aux négociations des revendications de la Direction concernant la catégorie "conduite" métro-Rer. De convoquer rapidement et dans l'unité une assemblée générale des conducteurs du métro et du Rer afin d'engager le combat et d'infliger une défaite à la Direction, ce qui ouvrirait une perspective pour l'ensemble du personnel de la Régie et au-delà même.

Nous soussignés, conducteurs et conductrices, nous adressons aux bureaux syndicaux de la Ratp pour exiger :

Prononcez-vous clairement contre le projet de nouveau protocole Conduite !

Quittez immédiatement la table de négociation !

Convoquez rapidement et dans l'unité une assemblée générale des conducteurs du métro et du Rer qui décideront quel combat mener, organiser et contrôler afin d'obtenir le retrait du projet de protocole Conduite de la Direction !

<>

La campagne de signatures se poursuit.

Massy, le 3 mars 2022



La lutte pour l'émancipation des femmes : une composante essentielle du combat pour le socialisme

Le premier article s'est attaché à montrer pourquoi la lutte pour l'émancipation des femmes est indissociable du combat pour le socialisme.

Ce deuxième article expose en quoi la lutte des femmes travailleuses pour de meilleures conditions de travail et pour leur libération est partie prenante de celle du prolétariat pour son émancipation. Il montre ainsi que dans les sociétés capitalistes tous les progrès vers l'égalité réelle entre les sexes (droit au travail, de s'organiser, accès à l'éducation, aux soins, droits politiques, libertés démocratiques, etc.) procèdent d'abord des conquêtes du prolétariat avec au premier rang sa composante féminine.

2^e partie

Aux origines de la marche vers l'égalité réelle entre les sexes : la lutte de classe du prolétariat révolutionnaire et de son avant-garde féminine

Une « grève féministe » le 8 mars : pour quels objectifs ?

Le 8 mars, « *journée internationale pour le droit des femmes* », de nombreuses organisations syndicales et féministes appellent cette année à une « *grève féministe* », « *une déferlante pour l'égalité* ».

Leur tract commun rappelle les inégalités croissantes dont sont victimes les femmes : précarité, bas salaires, surexploitation, violence, travail déconsidéré, double journée de travail, etc.

Ce qu'il omet de désigner, c'est le coupable : le capitalisme, ce capitalisme en pleine crise qui génère la misère, les guerres pour des millions d'êtres humains. C'est pour servir ses intérêts, sa soif inextinguible de profit, que partout les gouvernements bourgeois s'engagent dans des politiques de liquidation du moindre acquis social, pourchassent les migrants qui fuient les guerres et la misère due aux pillages des richesses de leur pays, répriment les mouvements sociaux... C'est dans les gènes du capitalisme que de faire doublement payer aux femmes le prix de son exploitation. Le combat pour l'émancipation des femmes est donc indissociable de celui pour le socialisme, pour en finir avec l'exploitation capitaliste (voir la 1^{ère} partie de cet article, CPS 81).

C'est pourquoi, en 1910, l'Internationale socialiste des femmes décida que chaque année une journée internationale des femmes lierait le droit de vote et le combat pour socialisme : « *le droit de vote pour les femmes unira notre force dans la lutte pour le socialisme* ». Au lendemain de la victoire de la révolution russe d'octobre 1917, la date de cette journée fut fixée au 8 mars en l'honneur des ouvrières de Petrograd qui manifestèrent le 8 mars 1917 pour obtenir du pain et la fin de la guerre. C'est cette journée qui déclencha la révolution russe de 1917, révolution qui ébranla le monde et marqua de son sceau toute l'histoire du XX^e siècle.

En France, avec leurs contre-réformes, les gouvernements présidés par Macron ont porté des coups majeurs contre l'enseignement public (baccalauréat, Parcoursup, LPR...) et l'hôpital public. Il a organisé le pillage de la Sécurité sociale, la chasse aux chômeurs, la liquidation de leur droit, l'étranglement financier des collectivités locales qui

supportent nombre d'aides sociales, le démantèlement du code du travail, des statuts de la Fonction publique, etc.

Alors que valent les droits des femmes à l'IVG, à la contraception sans l'hôpital ? Que vaut l'exigence d'un salaire égal, d'un travail moins précaire, quand le droit du travail et les statuts sont détruits et que le salaire est « au mérite » ? Etc.

Le gouvernement et le patronat ne se limitent pas à « *bloquer toutes avancées* » pour les femmes, comme le dit le tract d'appel à la *grève féministe*, ils ont fait bien pire : ils ont fait reculer à pas de géants leurs droits ! Et « *la « grande cause » d'Emmanuel Macron [se serait-elle] avérée une vaste opération d'enfumage* » ? Non, en réalité, elle a servi aux directions syndicales signataires de cet appel d'alibi à leur collaboration avec lui pour toutes ses contre-réformes.

Le tract ajoute : « *Pire, la réaction masculiniste s'organise relayée par l'extrême droite qui revendique un discours sexiste, raciste et LGBTophobe. Partout dans le monde, la première chose que font ces partis réactionnaires quand ils arrivent au pouvoir, c'est de remettre en cause les droits fondamentaux des femmes* ». Les partis réactionnaires ne sont-ils pas déjà au pouvoir en France avec ce gouvernement dont les contre-réformes remettent en cause de fait ces droits ? Gouvernement qui de plus applique déjà ce que prône l'*extrême droite* : organise la chasse aux migrants, désigne à la vindicte la population issue de l'immigration, multiplie les lois répressives limitant les droits d'expression, d'organisation, de manifestation ?

Les principaux candidats des partis bourgeois, Macron, Pécresse, Le Pen, Zemmour, n'ont-ils pas tous les quatre annoncé qu'ils voulaient accélérer cette politique ultraréactionnaire ?

Que signifie de réserver à « *l'extrême-droite* » la qualification de « *réactionnaire* » à la veille de la présidentielle sinon appeler à voter pour le « moins pire », Macron (ou Pécresse) s'ils sont face à Le Pen ou Zemmour au second tour ?

Que cela signifie-t-il, sinon mettre les femmes prolétaires à la remorque de leurs ennemis, derrière ceux qui veulent détruire ce qu'elles étaient parvenues à arracher de haute lutte ?

Les militantes révolutionnaires ne dissocient pas le combat pour l'émancipation des femmes de celui contre la remise en cause des conquêtes sociales qui vise à ramener l'ensemble du prolétariat des dizaines d'années en arrière. Les femmes ont une double raison de combattre les partis bourgeois et de refuser d'être mises à leur remorque car leurs acquis sont intrinsèquement liés aux conquêtes ouvrières de l'ensemble du prolétariat. Ce combat nécessite d'imposer aux directions syndicales qu'elles rompent leur collaboration avec le gouvernement et rejettent ses contre-réformes. C'est ainsi que travailleuses et travailleurs pourront se réapproprier leurs organisations syndicales pour qu'elles redeviennent les instruments de la lutte contre l'exploitation capitaliste, pour l'expropriation du capitalisme.

Car à quoi sert de vouloir faire du combat contre toutes ces régressions une affaire de femmes si ce n'est affaiblir en le divisant l'ensemble de prolétariat et donc sa

composante féminine ? C'est ce qu'expliquait Clara Zetkin en 1889 : « *Le prolétariat ne pourra atteindre sa libération que s'il combat ensemble sans différence de nationalité et de profession. De la même manière, il ne peut atteindre sa libération que s'il est solidaire sans distinction de sexe. L'incorporation des grandes masses de femmes prolétariennes dans la lutte de libération du prolétariat est l'une des conditions préalables à la victoire de l'idée socialiste et à la construction d'une société socialiste.* »

En effet, depuis plus de deux siècles, lentement mais sûrement, les femmes travailleuses ont réussi à conquérir un secteur de travail après l'autre, à s'émanciper progressivement de leur aliénation imposée ; à gagner leur place aux côtés de leurs frères de classe dans le mouvement ouvrier, démontrant qu'elles étaient des alliées à égalité. Si elles ont défendu et défendent toujours des revendications propres à leur situation, elles l'ont fait en s'associant à la lutte de l'ensemble du prolétariat pour sa libération. C'est ce que s'attache à démontrer ce deuxième article portant sur l'émancipation des femmes au travers quelques grandes étapes de la lutte de classe en France.

De la révolution de 1789 au code Napoléon

« *Ce qu'il y a dans le peuple de plus instinctif, de plus inspiré, ce sont les femmes. [...] Les hommes ont pris la Bastille, et les femmes ont pris le Roi* » écrit le pourtant très misogyne Michelet, dans son *Histoire de la révolution* : « *Le 5 octobre, 8 000 à 10 000 femmes allèrent à Versailles, beaucoup de peuple suivit. [...] La cause réelle, certaine, pour les femmes, pour la foule la plus misérable, fut la faim. [...] Les hommes auraient-ils marché sur Versailles, si les femmes n'eussent précédé ? Cela est douteux. Personne avant elles n'eut l'idée d'aller chercher le roi.* »

« *Les femmes du tiers état ont pris une part active à toutes les actions de la Révolution. Pour elles, seule une révolution victorieuse pouvait les sauver de l'absence de droits, de la faim et de la pauvreté, ainsi que des conséquences scandaleuses de l'inflation et du chômage. Le prolétariat féminin français conserva jusqu'à la tragédie finale sa flamme révolutionnaire et son intransigeance, galvanisant par son enthousiasme la foule parfois plus vacillante des hommes.* »^[Kol]

Des féministes bourgeoises luttèrent avec acharnement pour la reconnaissance des droits politiques pour les femmes mais restèrent marginales. La plus célèbre fut Olympe de Gouges, proche des Girondins, qui fut guillotinée en 1793. Elle est considérée comme une des pionnières du féminisme français. S'inspirant de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, elle écrivit une déclaration des droits de la femme et des citoyennes. Elle harangua la convention en ces termes : « si la femme a le droit de monter à l'échafaud, elle doit également avoir le droit de monter à la tribune. » Ces femmes étaient convaincues que c'était grâce à une poignée de philosophes éclairés du XVIII^e, comme Condorcet, et à l'action courageuse de quelques femmes désintéressées que la discussion sur l'égalité de droits de l'homme et de la femme pouvait avoir lieu.

Mais d'autres femmes choisirent de mener leur action dans le *peuple souverain*. Ainsi, Pauline Léon, accompagnée d'une députation de femmes, présenta une pétition de 351 Parisiennes à l'Assemblée législative, sollicitant l'autorisation d'organiser une garde nationale féminine. Avec Claire Lacombe, elle participa aux manifestations, en particulier à l'insurrection du 10 août 1792 qui sonna la fin de la monarchie constitutionnelle et donna le pouvoir à la Convention. Le 10 mai 1793, ces femmes constituèrent officiellement le *Club des citoyennes républicaines révolutionnaires*. Les femmes ainsi rassemblées jurèrent « *vivre pour la République ou mourir pour elle* ». Elles étaient proches de J. Roux, T. Leclerc et J. Varlin, ceux que leurs adversaires qualifièrent d'« enragés » et que Marx considéra comme les représentants principaux du mouvement révolutionnaire. En février et juin 1793, la vie chère et la disette provoquèrent des émeutes pour réclamer une taxation et une loi contre les accapareurs. Les *citoyennes révolutionnaires* se chargèrent de faire appliquer le *prix maximum*, notamment pour le blé. Elles furent parmi ces femmes qui occupèrent les tribunes publiques de la Constituante, apostrophant les députés, entendant représenter le peuple souverain.

La répression ne se fit pas attendre, motivée à la fois par la haine mais aussi la peur inspirée par ces femmes qui osaient mettre en cause le pouvoir. En novembre 1793, toute association politique féminine fut interdite par la Convention. Cela n'empêchera pas ces femmes de continuer à jouer un rôle jusqu'à l'insurrection du printemps 95, avant que la répression généralisée, qui marqua la fin de la Révolution, y mette un terme. En 1795, un décret confirme cette interdiction, ainsi que celle pour les femmes de se rassembler à plus de cinq dans la rue sous peine d'être arrêtées.

Le code civil (« code napoléonien ») publié en 1804 consacre l'infériorité de la femme face à l'homme et institue l'incapacité juridique de la femme mariée : « le

mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari ». Ce dernier choisit le lieu de résidence, l'autorité parentale n'étant exercée que par le père. En matière de propriété, la femme mariée n'a désormais plus aucune autonomie, tous les actes nécessitant le concours ou au moins le consentement du mari qui a même droit de regard sur sa correspondance. Les femmes célibataires dépendent de l'autorité paternelle, lorsqu'elles sont majeures (plus de 21 ans), elles sont civilement responsables, mais sont de fait marginalisées car le but du mariage est la procréation et la perpétuation de l'espèce. Le mariage garantit le bon fonctionnement de la famille patriarcale. L'adultère féminin est passible de prison,

l'adultère masculin d'une simple amende. Le droit au divorce fut supprimé en 1816.

Ce n'est qu'à partir de 1965 (!) que cette inégalité juridique sera progressivement remise en cause.

Marx écrivit en 1849 : « *Voici dans ma main le Code Napoléon. Il n'a nullement produit la société bourgeoise, c'est plutôt la société bourgeoise, née au XVIII^e siècle et développée au XIX^e siècle, qui trouve simplement dans le Code une expression légale* »¹. Code qui consacre l'esclavage de la femme par l'homme et l'inégalité sociale du sexe féminin pour les besoins du mode de production capitaliste. Et ce n'est qu'en se libérant des chaînes de l'exploitation capitaliste que les femmes pourront se libérer définitivement de cette aliénation.

Les femmes dans la Commune

Le 18 mars 1871 éclate la Commune de Paris, au sein de laquelle l'engagement des femmes fut remarquable avec, parmi elles, Louise Michel, militante, ô combien emblématique, de la Commune. Pour elle, la cause révolutionnaire primait sur tout : « *On ne s'inquiétait guère à quel sexe on appartenait pour faire son devoir. Cette bête de question était finie* », écrivait-elle dans ses *Mémoires*.

Elle était institutrice, mais la grande majorité des communardes étaient des ouvrières. Les problèmes qui les préoccupaient étaient de nature très concrète, le droit au travail et, en tant que travailleuses, à un salaire honnête, à l'éducation pour leurs enfants et à une protection sociale en cas de besoin. Elles voyaient en la Commune le seul moyen d'en finir avec leur misère et leurs tourments.

Elles défendirent la Commune les armes à la main, participèrent à toutes ses actions et assistaient aux réunions des clubs. C'est dans ces derniers que la Commune fut discutée et critiquée par le peuple qui l'avait instituée. Elles revendiquèrent d'y prendre la parole ; le Club de la délivrance, l'un des plus importants, désigna même une présidente, Lodoïska Caweska.

Un des aspects les plus importants du mouvement des femmes sous la Commune fut l'apparition et la croissance rapide de l'Union des femmes pour la défense de Paris et les soins aux blessés. Deux des fondatrices, Nathalie Lemel et Élisabeth Dmitrieff, sont membres de l'association internationale des travailleurs (AIT). L'Union était composée essentiellement d'ouvrières et comptait plusieurs centaines de membres. Un comité constitué des déléguées des 11 arrondissements de Paris se réunissait tous les jours pour centraliser et diriger son activité. Dans son premier appel aux citoyennes de Paris, l'Union identifie la lutte pour la défense de la Commune à la lutte émancipatrice de la classe ouvrière^[Sch] : « *Nos ennemis, ce sont les privilégiés de l'ordre social actuel, tous ceux qui ont toujours vécu de nos sueurs, qui toujours se sont engraisés de nos misères (...)* » « *Nous voulons le travail, mais pour en garder le produit (...) Plus d'exploiteurs, plus de maîtres !* »

L'adresse qu'elle envoie aux dirigeants de la Commune est significatif : « *la Commune, représentante du grand principe proclamant l'anéantissement de tout privilège, de toute inégalité, par là même est engagée à tenir compte des justes réclamations de la population entière sans*

distinction de sexe -, distinction créée et maintenue par le besoin de l'antagonisme sur lequel reposent les privilèges des classes gouvernementales ». Dans chaque arrondissement, les comités recrutaient continuellement des femmes pour les divers postes qui leur étaient accessibles.

Jusqu'au dernier jour de lutte, elles demandèrent de pouvoir participer à la défense de la Commune à égalité avec les hommes. Un comité de l'Union des Travailleuses du XIII^e arrondissement envoya une lettre pour protester « (...) contre la non-utilisation des femmes qui, malgré leur désir, ne peuvent se rendre utiles au Salut public ». Le 13 mai, une centaine de femmes vinrent à l'Hôtel de Ville pour demander des armes.

Le 21 mai, sur les ordres de Thiers, 1^{er} Président de la III^e République chère à Macron, les troupes versaillaises pénétrèrent dans la capitale pour écraser dans le sang la Commune. Les femmes prirent les armes en très grand nombre et défendirent les barricades jusqu'à la fin. Louise Michel estima qu'elles furent environ 10 000, issues pour la plupart des faubourgs ouvriers. Sur les 40 000 prisonniers qui furent jugés après cette semaine sanglante plus de 1 000 étaient des femmes.

« *Si lourds qu'aient été les sacrifices de la Commune, ils sont compensés par l'importance qu'elle a pour la lutte générale du prolétariat : elle a profondément remué le mouvement socialiste en Europe, elle a révélé la force de la guerre civile ; elle a dissipé les illusions patriotiques et brisé la foi naïve dans les aspirations nationales de la bourgeoisie. La Commune a appris au prolétariat européen à poser concrètement les problèmes de la révolution socialiste* », écrivit Lénine en 1908.

Par leur implication, les femmes imposèrent à la Commune de prendre en compte leurs revendications et ce malgré les préjugés contre elles, restés vivaces jusqu'au bout (aucune femme ne fut élue à sa tête). En 72 jours, la Commune instaura l'enseignement laïque et gratuit pour les filles et les garçons, l'égalité des salaires (avec un commencement d'application pour les institutrices), elle reconnut la nécessité de créer des syndicats de femmes pour l'organisation du travail des femmes, détruisit l'État bourgeois, décréta la séparation de l'Église et de l'État, organisa la démocratie prolétarienne, les fonctionnaires élus, révocables et sans privilèges, l'armement des prolétaires...

La Commune fit pour l'émancipation des femmes ce que les féministes issues des classes aisées, qui depuis la révolution française prêchaient « l'égalité des droits », étaient incapables de réaliser.

« *Son véritable secret*, comme l'écrivit Marx en 1948, *le voici : c'était essentiellement un gouvernement de la*

classe ouvrière, le résultat de la lutte de la classe des producteurs contre la classe des expropriateurs, la forme politique enfin trouvée qui permettait de réaliser l'émancipation économique du travail. »²

La double exploitation du prolétariat féminin

Si au XIX^e siècle, l'exploitation de la classe ouvrière dans son ensemble était effroyable, celle des ouvrières était décuplée par rapport aux ouvriers, surexploitation institutionnalisée par la loi bourgeoise qui avait fait des femmes des êtres inférieurs. Le prolétariat féminin offrait tous les caractères de l'armée industrielle de réserve : emploi fluctuant, sans qualification, rémunérations inférieures de moitié environ à celles des hommes et nettement insuffisantes pour subvenir à ses besoins, et parfois n'ayant d'autre recours que la prostitution. Le salaire apparaît comme un appoint, plus ou moins temporaire, la mère de famille cessant de travailler le temps de la maternité active, ce qui fait que le prolétariat féminin était particulièrement jeune.

En 1850, la loi Falloux donna une grande place à l'enseignement confessionnel. L'un de ses auteurs,

l'évêque Dupanloup, considérait que les filles devaient être élevées « *sur les genoux de l'église* ». En 1879, 56% des filles sont éduquées par les congréganistes, alors que 76% des garçons sont inscrits dans le public. En réalité, la grande majorité des ouvrières étaient illettrées.

Le contrôle des femmes par l'église se poursuivait à l'usine. Ainsi les *Filatures et tissages de la soie du Sud-Est* employaient une main-d'œuvre rurale qu'elles logeaient dans des dortoirs bondés et insalubres, sévèrement tenus par des religieuses qui les nourrissaient chichement et les obligeaient à prier. Les journées de travail comptaient de treize à seize heures, pour des salaires dérisoires, versés directement aux familles.

Malgré tous ces obstacles, les ouvrières prirent une part croissante dans le mouvement ouvrier organisé.

Les premières grèves

Au milieu du XIX^e siècle, les femmes forment environ 30 % de la population industrielle active. 73 % d'entre elles travaillent dans le Textile qui est alors, avec les mines, la grande industrie qui connaît le plus grand nombre de grèves. Ces grèves furent le terreau de la constitution des organisations syndicales et politiques du prolétariat, qui la constituèrent comme classe. Il est difficile d'apprécier la part que prirent les ouvrières dans ces grèves, peu de traces restant des anonymes qui en furent les acteurs. M. Perrot souligne que « *bien loin de pousser à l'apathie, la mixité forme un mélange détonnant* ».

Quant aux grèves purement féminines, elles furent peu nombreuses, limitées dans leur ampleur et dans leur durée. Les travailleuses doivent non seulement surmonter les conditions de travail et de vie difficiles, le contrôle étroit de l'Église, mais lors des grèves, elles sont de plus en butte à l'image déshonorante que le patronat et la presse bourgeoise véhiculaient : celle d'irresponsables, de meneuses aux mœurs légères ou avec des tendances à la folie.

Malgré tout, plusieurs grèves ont marqué cette époque : celle des casseuses de sucre en 1892, des tisseuses de Rouen en 1897, des sardinières de Douarnenez en 1905 (les ouvriers du bâtiment se sont mis en grève pour les soutenir). Lors de la grève des Postes de mars 1909, partie du central télégraphique de Paris où les femmes étaient majoritaires, ces dernières ont fait preuve d'une combativité qui force l'estime face au sous-secrétaire d'État Simyan qui, empreint d'un grossier machisme, les avait insultées. Il faut aussi rappeler la tradition de soutien combatif des femmes – dont le travail était interdit au fond des mines depuis 1894 – qui joue un rôle essentiel lors de grèves de mineurs.

Lorsque les conditions sont plus favorables, comme dans les 21 manufactures de tabacs où travaillent au total

15 000 à 18 000 ouvrières (92% de femmes) avec l'État pour seul employeur, les ouvrières font preuve d'une combativité remarquable. Très tôt s'y développe un syndicalisme de masse. « *En 1887 la première chambre syndicale de cigarières est créée à Marseille ; en 1891, elle comptait 7 800 syndiquées (40 % des effectifs). De 1871 à 1890, les ouvrières du tabac ont soutenu neuf conflits, amples, mais ordinairement brefs, caractérisés par la vivacité de la concertation, la vigueur de la solidarité, la variété des formes d'organisation, la place, dans les griefs, des questions de discipline (amendes, punitions, mises à pied...) et des relations avec la direction. Un millier d'ouvrières se mobilise, à Marseille, durant quinze jours, pour obtenir le renvoi d'un chef de section abhorré, Roustan, « un véritable négrier* ».^[Per]

Mais l'une des premières grandes grèves fut celle des ovalistes, ouvrières dans l'industrie de la soie à Lyon, en 1869. Elle a été particulièrement documentée puisqu'elle s'est inscrite dans la dynamique de la construction de la première internationale, l'AIT. Dispersées dans des ateliers de quelques unités jusqu'à 100 ou 200 ouvrières, les ovalistes parviennent à organiser une assemblée générale de 2 000 participantes le 25 juin, déclenchant une véritable grève générale de toute leur corporation. Elles désignent une commission de déléguées présidée par Philomène Rozan. Les revendications sont claires : réduction de la journée de travail de 12 à 10 h et augmentation du salaire journalier de 1,4F à 2F (comme les hommes). Malgré la répression (ainsi, les patrons expulsent celles qui sont logées dans les dortoirs), le mouvement se poursuit et s'amplifie. Dans un livre qui leur est consacré, les auteures soulignent la solidarité qui les lie, mais aussi la « *solidarité de la part des ouvriers de la corporation et de la population du quartier (...). Les ovalistes lyonnaises sont au cœur d'une classe ouvrière en*

lutte, ce qui explique leur combativité. C'est sur ce terrain que s'implante l'Internationale, jusque parmi les femmes.»^[Aul]

Cependant les anarchistes, partisans de Bakounine, étaient majoritaires à Lyon. L'entrée des ouvriers mouliniers dans la grève leur servit de cheval de Troie pour en prendre la direction, à laquelle P. Rozan ne participe plus. Ils font adopter sans enthousiasme à une assemblée, le 11 juillet, l'adhésion de 8 000 ovalistes à l'AIT, l'abandon de la revendication sur les salaires et la reprise du travail. Deux des anarchistes lyonnais, et Bakounine lui-même, s'auto-désignent délégués des ovalistes au congrès de Bâle de l'AIT en 1869 pour s'assurer la majorité contre Marx.³ Celui-ci, ignorant ces manœuvres et attentif à ce que représentait cette grève pour le mouvement ouvrier, avait au contraire proposé que P. Rozan représente les ovalistes à ce congrès. Bakounine se distinguera un peu plus tard par son putsch du 28 septembre 1870, s'emparant de l'Hôtel de ville de Lyon et proclamant l'abolition de l'État ! Marx dira : « *L'État, sous la forme et l'espèce de deux compagnies de gardes nationaux bourgeois, entra par une porte que l'on avait oublié de garder et fit reprendre à la hâte le chemin de Genève à Bakounine* ». Bakounine fut exclu de l'AIT en 1872.

Il faut le souligner, au cours des grandes grèves ouvrières, la participation des travailleuses est notable. Ainsi ces dernières constituaient plus de 21 % des grévistes lors des vagues de 1899 et 1903, parfois plus, alors qu'elles ne constituaient qu'un peu plus du tiers de la population active.

Même si en termes purement statistiques la participation des femmes aux grèves est restée jusqu'à la première guerre en moyenne assez faible comparée à celle des hommes, elle a un impact considérable sur la conscience de ces ouvrières en faisant évoluer leur attitude vis-à-vis du travail et vis-à-vis des syndicats, mais aussi sur celle des hommes de leur classe. Ceux-ci ne les voient plus seulement comme concurrentes sur le marché du travail ni comme vouées aux tâches domestiques et maintenues dans un état d'infériorité ; elles apparaissent désormais comme des alliées solides dans leur combat contre l'exploitation capitaliste.

Cependant, les femmes restaient largement en dehors des syndicats. « *En 1900, sur un total de 401 647 adhérents aux syndicats ouvriers, il y a 28 133 femmes seulement pour l'industrie et le commerce* ».^[MaR] Leur double journée de travail ne leur laissait pas une minute pour « *penser à autre chose* ». Ce sont les grèves qui libèrent l'adhésion des femmes. Ainsi, pendant la grève générale des bonnetiers de Troyes en 1900, elles atteignirent la moitié du nombre d'adhérents (400 sur 800). Cette grève, déclenchée le 6 février par des jeunes ouvriers (les rebrousseurs) se généralisa en 3 jours et dura 2 mois. Elle mobilisa des milliers de bonnetiers, dont la moitié était des femmes, pour une augmentation des salaires de 15%. Elle était dirigée par un comité de grève « *composé de 158 délégués d'atelier provenant des différentes usines de la ville, 64 ouvriers, 54 ouvrières et 40 rebrousseurs* ».^[Har]

Les obstacles à la syndicalisation

Comme on l'a vu à travers la grève des ovalistes, les obstacles à la syndicalisation venaient aussi de l'intérieur du mouvement ouvrier. Ainsi, pour les anarchistes proudhoniens, qui avaient abandonné tout combat pour la révolution socialiste, la femme était « *ménagère ou courtisane* ». Leurs arguments s'appuyaient sur la peur de la concurrence sur les salaires d'une main-d'œuvre à bas prix, avec tout le fatras de l'idéologie patriarcale de la classe capitaliste dominante. Ils s'opposaient aux marxistes, représentés alors en France par les guesdistes pour qui « *la femme est la compagne de nos luttes économiques et politiques pour le relèvement des salaires et l'émancipation du travail* ». Au congrès de fondation de la II^e Internationale, en 1889, les proudhoniens, largement majoritaires dans la délégation française, avaient combattu – sans succès – la proposition de C. Zetkin de reconnaître le droit au travail des femmes. Cette dernière expliquait dans son discours : « *Les socialistes doivent savoir qu'en l'état actuel du développement économique, le travail féminin est une nécessité ; que le travail féminin devrait aboutir normalement, soit à une réduction du temps de travail que chaque individu doit à la collectivité, soit à un accroissement des richesses de la société ; que ce n'est pas le travail féminin en soi qui, par le jeu de la concurrence, fait baisser les salaires, mais l'exploitation de ce travail par les capitalistes.* »

Mais en France, la conception réactionnaire des anarchistes proudhoniens l'a emporté au congrès constitutif de la Fédération nationale des syndicats en

1886 (fédération qui a donné naissance à la CGT, en s'alliant avec la Fédération des bourses du travail, en 1895), puis en 1890. L'écrasement de la Commune avait à peine 15 ans, le prolétariat avait été défait et sa direction décapitée, le mouvement ouvrier français devait reconstituer ses forces.

Les guesdistes étaient bien trop faibles pour inverser la tendance. Ainsi, J. Guesde se tourna vers une féministe, Hubertine Auclert, qui n'était pas révolutionnaire, pour faire adopter au congrès ouvrier de Marseille de 1879 une position favorable au droit des femmes.

Le patronat jouait en effet de cette concurrence de la main-d'œuvre féminine (ou étrangère) à bas prix pour faire baisser les salaires des ouvriers. Ainsi, des patrons imprimeurs embauchèrent des femmes avec des salaires 30% plus faibles – ce qui était pour elles bien plus que la moyenne, 50% inférieure à celle des hommes – et firent appel à elles pour briser leur grève comme en 1878. C'est le rôle que fit jouer en 1901 la féministe philanthrope Marguerite Durand à 7 des membres du syndicat de typotes qu'elle avait créé. Elle les envoya de Paris pour répondre à l'appel d'un patron imprimeur à Nancy pour briser une grève des typographes. Le syndicat des typotes fut exclu des bourses du travail.

En fait, la participation des femmes à la lutte de classe a commencé à faire évoluer les positions de la CGT dès 1900, d'autant plus que le travail salarié des femmes apparaissait comme irréversible. Entre 1866 et 1911, plus de 2 millions et demi de femmes arrivèrent sur le marché

du travail. Une femme sur deux travaillait, taux qui variera globalement peu jusque dans les années 60. La CGT se tourna vers la syndicalisation des femmes avec l'objectif : « *A travail égal, salaire égal* ». Mais certains de ses syndicats continuaient à les refuser.

« En 1912, elles sont 101 049 sur un total de 1 029 238, soit un peu plus de 9 %, alors que la proportion des femmes sur le nombre des salariés dépasse 30 %. (...) Près de la moitié des femmes syndiquées sont affiliées à des syndicats purement féminins, le plus souvent non rattachés aux Bourses du Travail ou fondés sur des initiatives privées pour faire échec aux « syndicats rouges »^[MaR]. Se créent en effet les premiers syndicats chrétiens (non mixtes) fondés par des religieuses ou des militantes catholiques qui adhèrent en 1919 à la CFTC. Mais aussi ceux soutenues financièrement par M. Durand : fleuristes-plumassières, dactylographes, sages-femmes, femmes typographes qui furent plus éphémères.

En 1900, Louise Saumoneau, qui était couturière, participe à la création de son syndicat, fréquente les mouvements féministes « radicaux », notamment le congrès des droits des femmes, en 1900. Elle y trouve une majorité de

bourgeoises et d'aristocrates très éloignées des préoccupations concrètes des ouvrières (le congrès de 1900 adopte sans difficulté la réduction de la journée de travail à 8h mais renâcle à ce que cette durée soit aussi limitée pour les domestiques et les bonnes). Elle rompt avec ce féminisme bourgeois qu'elle dénonce et crée un journal « *La femme socialiste* », prenant pour modèle *die Gleichtheit* de Clara Zetkin. Elle rejoint en effet les positions adoptées par le congrès fondateur de II^e internationale qui mettait en avant le combat pour le socialisme, condition de la libération des femmes.

Le déclenchement de la guerre de 1914-18 allait jouer le rôle d'un terrible révélateur, la majeure partie des féministes, à l'instar de la plupart des dirigeants du mouvement ouvrier, se joignent à l'Union sacrée, notamment M. Durand, H. Auclert, Madeleine Pelletier. Ainsi se termine ce que les féministes d'aujourd'hui qualifient de *1ère vague du féminisme*.⁴

Mais l'engagement féministe d'une partie des militantes institutrices étaient d'une autre nature, elles se revendiquaient du syndicalisme révolutionnaire et pas seulement dans les mots !

Les institutrices

Les lois de Jules Ferry (1881 et 1882) instaurèrent l'école laïque, gratuite et obligatoire jusqu'à 13 ans pour les filles et les garçons. Ferry prônait l'éducation des filles parce que « *les évêques le savent bien ; celui qui tient la femme, celui-là tient tout, d'abord parce qu'il tient l'enfant, ensuite parce qu'il tient le mari* » ; « *il est à craindre que d'autres écoles se constituent, ouvertes aux fils d'ouvriers et de paysans, où l'on enseignera des principes, inspirés peut-être d'un idéal socialiste ou communiste emprunté à des temps plus récents, cette époque violente et sinistre entre le 18 mars et le 24 mai 1871* ».

L'objectif était donc de faire des écoliers des « patriotes sincères » prêts à se sacrifier pour la *Patrie*. Des apprentissages spécifiques sont prévus pour chaque sexe : les exercices militaires pour les garçons et tricot, couture et ateliers domestiques (cuisine...) pour les filles.

Ces lois retardaient l'âge de la mise au travail, donnaient à (presque) toutes et tous les rudiments du lire et compter et permettaient aussi d'envisager une amélioration de sa condition sociale. Mais « *un tiers des ouvrières de l'entre-deux-guerres avaient quitté l'école avant 13 ans, moins d'une sur cinq a prolongé ses études au-delà* »^[Bar]. Les instituteurs et institutrices sont d'origine populaire mais moins de 1 % sont d'origine ouvrière.

La loi de 1879, instaura l'obligation de créer au moins une école normale de filles et une de garçons dans tous les départements pour former ces « *Hussards noirs de la République* » ! Mais beaucoup d'institutrices empruntaient la « *petite porte* » avec le *brevet élémentaire* qui permettait d'obtenir des suppléances, pour pouvoir enseigner par la suite. Quant aux Écoles normales, la discipline y est très sévère, c'étaient de véritables « *couvents laïques* ». Une fois en poste, les salaires sont bas, l'instituteur représentait « *l'école républicaine* » dans

sa vie, dans ses loisirs, dans ses choix. Cet aspect était encore plus fort pour les institutrices ; de plus, souvent isolées en zone rurale, elles menaient une vie austère. Elles enseignaient dans les écoles de filles, mais dans les petits villages où l'école est mixte, elles pouvaient y enseigner. En 1914, elles constituaient 59% des enseignants de l'école primaire laïque et sont 66% en 1936.

Le pouvoir avait incité à la création d'Amicales à laquelle devaient adhérer tous les instituteurs et institutrices pour les fédérer, mais toute activité de type syndicale leur était interdite. Dès 1903, une poignée d'entre eux se regroupaient pour revendiquer le droit d'avoir un syndicat et créaient en 1905 la Fédération nationale des syndicats d'instituteurs et d'institutrices publics (FNSI). La FNSI adhère à la CGT en 1909 « *pour se rapprocher du mouvement ouvrier* ».

En 1910, la FNSI lançait sa revue *l'Ecole Emancipée*. Marie Guillot y collabore et tint à partir de 1912 une rubrique « *Tribune féministe* ». Sous son impulsion, plusieurs groupes de féministes se rassemblent dans la Fédération féministe du Sud-Est au sein du FNSI. L'un de ses buts est de faire évoluer la position de la CGT sur les femmes. L'occasion se présente en 1913, lorsque éclate *l'Affaire Couriau*, du nom d'une ouvrière typographe qui s'est vu refuser son adhésion à la très proudhonienne section lyonnaise du Syndicat CGT. Le syndicat lyonnais va plus loin : il obtient son renvoi de l'atelier et exclut son mari, Louis, coupable de l'avoir laissé exercer le métier. La défense des Couriau donna lieu à une importante mobilisation, orchestrée par la Fédération féministe du Sud-Est. Marie Guillot s'appuyait aussi sur le courant syndicaliste révolutionnaire (SR) dans la CGT de Pierre Monatte et Alfred Rosmer.

L'internationalisme prolétarien contre la « grande » guerre

Mais la guerre éclate. Léon Jouhaux et la grande majorité des responsables de la CGT, comme ceux du Parti socialiste (SFIO) se rallient à « l'union sacrée ». Trois ministres socialistes – Albert Thomas, Marcel Sembat et surtout Jules Guesde – participent aux gouvernements qui vont envoyer à la boucherie des millions de prolétaires se battre contre leurs frères de classe. Ce ralliement des dirigeants de la II^e Internationale à la guerre, eut pour effet un extraordinaire désarroi du prolétariat.

À la CGT, les Syndicalistes révolutionnaires (SR), Monatte, Rosmer et Alphonse Merrheim, secrétaire du syndicat des métaux, rejettent vivement cette union sacrée. Dispersé (Monatte part dans les tranchées en 1915), leur groupe continue à agir, de concert avec Trotsky, alors en exil en France.

Défiant la censure, Merrheim diffuse, le 1^{er} mai 1915, le premier numéro de *L'Union des métaux* avec le *Manifeste des ouvriers socialistes allemands*, adopté à l'issue d'une réunion tenue par Karl Liebknecht, le seul député du SPD ayant refusé de voter les crédits de guerre, en mars 1915. Il incite « tous les socialistes à travailler à une rapide conclusion de la paix ».

Dans la FNSI, les SR, dont Marie Guillot, Marie et François Mayoux et Gabrielle et Louis Bouët, sont parmi les premiers à réagir et se saisissent de cet appel pour que la FNSI agisse dans le même sens. Ils réussirent à faire basculer la FNSI, en tant que fédération de la CGT, dans l'opposition à la guerre, et celle-ci adopte le 14 août un texte réclamant « une action pour l'entente immédiate avec les organisations ouvrières des pays belligérants et neutres en vue de mener au rétablissement de la paix, paix qui garantira les droits des prolétariats ». C'est le début d'une longue lutte contre la guerre mais aussi contre les intimidations gouvernementales.

Le Comité pour la reprise des relations internationales (CRRRI) est constitué, regroupant des militants socialistes, syndicalistes et libertaires. Parmi eux, les institutrices M. Guillot, Marie Mayoux, Gabrielle Bouët, Hélène Brion et Marthe Bigot, mais aussi Louise Saumoneau, qui avait participé à titre personnel à la Conférence internationale des femmes socialistes tenue à Berne dès mars 1915, à l'initiative de Clara Zetkin (voir CPS 81, partie I).

Il faut souligner la terrible répression qui s'abattit sur tous les instituteurs militants qui se dressèrent contre la guerre impérialiste. Il y eut bien sûr tous ceux qui périrent sur le front. Mais les institutrices payèrent chèrement leur engagement contre la guerre. Julia Bertrand est arrêtée dès le début de la guerre et révoquée « pour avoir émis sur l'attitude à observer en cas de guerre par le peuple des idées qui sont la négation même de l'idée de patrie ». Marie Mayoux sera incarcérée. Lucie Colliard sera d'abord déplacée d'office, puis emprisonnée pendant un mois, et sera ensuite déférée devant le conseil de guerre de Grenoble fin mars 1918. Hélène Brion passa elle aussi devant un conseil de guerre au même moment à Paris où

elle sera condamnée à 3 ans de prison avec sursis. Il faut signaler qu'au cours de la guerre, Hélène Brion sera la première femme en France à être secrétaire générale d'un syndicat national, celui des institutrices et instituteurs (FNSI).

Mais tous ces militants « contre la guerre », sont loin d'être homogènes politiquement. Comme à la conférence de Zimmerwald en 1915, deux courants s'opposèrent. La position défendue par Merrheim, pour l'arrêt immédiat des hostilités et une paix sans annexion. Et celle de Lénine et de Trotsky - qui fut adopté un an plus tard à Kienthal : « Cette guerre n'est pas la nôtre » avec l'objectif de « transformer la guerre impérialiste en guerre civile révolutionnaire ».

Il faut noter que les positions de Merrheim, opposées à celles de Lénine et de Trotsky, allaient l'amener à condamner la révolution russe et à se rapprocher de Jouhaux dès fin 1917. La même année, le comité fédéral du syndicat des métaux, dont il restait un dirigeant incontesté, adopte à l'unanimité une déclaration affirmant que « l'introduction systématique de la femme dans l'atelier est en opposition absolue avec la création et l'existence du foyer et de la famille ; il estime en premier que l'homme doit obtenir de son travail la possibilité d'assurer la subsistance de son foyer et d'élever dignement ses enfants »^[Reb] ! Et ce tout en continuant à devoir syndiquer les femmes. C'est d'ailleurs une constante qui se vérifie tout au long du combat des femmes pour leur émancipation : ce sont les forces pro-bourgeoises dans le mouvement ouvrier, ceux qui ont trahit le combat révolutionnaire et qui, au service de la classe capitaliste, se dressent avec le plus de virulence pour maintenir les femmes dans un état d'infériorité, pour faire obstacle à leur intégration dans le mouvement ouvrier organisé.

À cause de la répression, la FNSI ne fut pas représentée à Kienthal ; mais en août 1916, le CRRRI publie une brochure qui se termine par « Vive le socialisme international ! ». Le congrès de la FNSI se tient en juillet 1916, et cette orientation est approuvée par 75% des mandats.

La révolution russe qui commence en février 1917 soulève un vent d'espoir. Le CRRRI reprend l'appel du comité exécutif des soviets de Petrograd qui invite les peuples à manifester pour la paix lors du 1^{er} mai 1917. Les syndicalistes du CRRRI organisent un meeting auquel participent plusieurs milliers de personnes. La manifestation spontanée qui le conclut est très vite dispersée par la police. Néanmoins, elle correspond à un renouveau de combativité au sein du mouvement ouvrier. Et ce sont les femmes qui vont être l'avant-garde de cette renaissance.

Le 12 mai éclate la grève des midinettes qui doivent ce surnom au temps de repos très court pour le repas du midi, réduit à une simple « dinette ».

Les midinettes à l'avant-garde

Le Monde du 13/08/1994 raconte : « Vendredi 12 mai à 14 heures, sur les Champs-Élysées, les ouvrières de la maison Jenny apprennent qu'elles ne travailleront pas le lendemain après-midi [et qu'] elles ne seront pas payées. Colère. Elles arrêtent le travail, réclament la semaine anglaise, c'est-à-dire de ne pas travailler le samedi après-midi, mais sans que leur salaire en soit amputé. Elles demandent aussi une indemnité de vie chère de 1 franc par jour. »

Les cousettes, les corsages fleuris de lilas et de muguet, sont descendues dans la rue. (...) le mouvement fait rapidement tache d'huile (...) vendredi 19 mai, la grève est générale dans la couture. Plus de 10 000 ouvrières ont cessé le travail et parcourent les rues en flots compacts. (...). Au bout de deux semaines leurs employeurs cèdent. »

« Le ministre de l'intérieur, Louis Malvy, a poussé fermement à des négociations. Elles se traduisent rapidement par le vote d'une loi promulguée le 11 juin qui institue la semaine anglaise et des contrats collectifs dans l'industrie du vêtement. »

« Les grèves des midinettes n'étaient pas encore terminées qu'elles étaient relayées par toutes les corporations plus ou moins en rapport avec l'habillement : tailleurs, modistes, ouvrières de la fourrure, brodeuses, chapelières, activités liées à la chaussure... Des grèves ont également lieu chez les employés de banque, les facteurs-télégraphistes et dans bien d'autres secteurs. »

Au mois de juin, les usines de guerre sont à leur tour touchées (...) Dans la seule région parisienne, (...) le nombre des grévistes atteint 100 000 personnes. Suivant les usines, la proportion de femmes était plus ou moins importante : de 60 % chez Citroën, 29 % chez Renault, 20 % chez Panhard... Elles étaient particulièrement

nombreuses dans les entreprises de munitions, d'où le nom de "munitionnettes" qui leur fut globalement donné. »

Les femmes furent les seules à vraiment participer à ces grèves car les ouvriers craignaient bien trop d'être renvoyés au front.

« Les "munitionnettes" ne furent pas traitées avec la même aménité que les midinettes. Interventions vigoureuses de la police, arrestations, condamnations, licenciements, furent le lot commun. À vrai dire, si les pouvoirs publics sont nettement plus hostiles envers des mouvements qui risquent de porter tort à la défense nationale. »

« Au début de la grève des midinettes les syndicats sont totalement absents ». La CGT s'était ralliée au gouvernement et soutenait la guerre. Bientôt, les grévistes investissent le siège de la CGT, elles se réunissent à la Bourse du travail. « Les effectifs féminins de la CGT connaissent une flambée après cette grève. Ainsi, en fin d'année 1917, la fédération des Métaux CGT compte 37,5 % de femmes syndiquées dans ses rangs. » (*Le Monde* du 11/11/2020). La grève des midinettes toucha « à deux points décisifs dans l'histoire des revendications ouvrières : celui du repos en week-end, celui des accords de branche qui plus tard donneront les conventions collectives ».

Elle fut l'avant-garde la grande grève générale de 1920, qui allait partir des ouvriers des chemins de fer, suivi par les mineurs, les dockers et les pêcheurs, puis par une nouvelle vague constituée d'ouvriers du bâtiment, de métallurgistes et d'ouvriers parisiens du gaz. Peu de temps après, le mouvement syndicaliste se déchira avec la création de la CGTU qui allait devenir la rivale de la CGT ; celle-ci déclina, laissant le mouvement ouvrier divisé et considérablement affaibli.

Impact de victoire de la révolution russe et division du mouvement ouvrier

En mai 1919, le CRRI est devenu le Comité de la III^e Internationale. Au congrès de la SFIO à Tours en décembre 1920, la majorité décida la création de la section française de la III^e internationale (SFIC, futur PC). Une commission centrale du PC pour le travail parmi les femmes fut constituée avec Marthe Bigot comme secrétaire. Celle-ci écrivit dans une brochure : « la servitude des femmes » : « grâce à la révolution russe la question de l'émancipation de la femme se trouve sur son véritable terrain. (...) Aussi les femmes qui veulent conquérir pour leur sexe un sort meilleur tournent-elle aujourd'hui vers la grande Révolution de l'est de l'Europe, leurs regards à la fois anxieux et pleins d'espoir. Elles demandent si les novateurs qui bouleversent en ce moment le vieux monde bourgeois, auront la possibilité d'accomplir leur tâche et de libérer, avec les autres opprimés le « grand souffre-douleur de l'humanité ». ⁵ Elle obtint quelques succès, imposant en particulier l'idée des candidatures féministes aux élections. Elle-même se présenta aux élections municipales du 26 mars 1922 dans le quartier des Enfants-Rouges (III^e). Elle créa en avril 1922 le journal *l'Ouvrière*.

À la CGT, la politique menée par Jouhaux entre 1914 et 1918, se trouva vigoureusement contestée à la sortie de la guerre par une minorité comprenant diverses sensibilités, syndicalistes révolutionnaires, anarchistes et communistes mais se retrouvant dans l'hostilité au réformisme du secrétaire général. De congrès en congrès, cette minorité gagne du terrain et approcha la majorité au congrès de 1921. Jouhaux commença à procéder à des exclusions. Les exclus, rejoints par les minoritaires, formèrent la CGTU qui tint son congrès de constitution en 1922. La scission fut consommée.

Marie Guillot participa au congrès constitutif de la CGTU, comme présidente de la fédération de l'Éducation de la CGT car son courant, les syndicalistes révolutionnaires, avait conquis la majorité, et leur journal, *l'École Émancipée*, était devenu l'organe de cette fédération. Elle fut élue secrétaire confédérale de la CGTU, première femme à occuper un tel poste dans un syndicat ouvrier, chargée de la trésorerie et de l'organisation des femmes. Elle quittera ses responsabilités en 1923 à cause de désaccords. Mais la commission femme continuera à fonctionner jusqu'en 1933. Les SR de *l'École Émancipée* restèrent majoritaires dans la Fédération unitaire de

l'enseignement (FUE) jusqu'à la réunification de 1935 et fut le seul syndicat qui sous leur influence s'opposa à la normalisation de la CGTU par l'appareil stalinien.

En effet, dès 1924, l'offensive de la « troïka » – Zinoviev, Kamenev et Staline – contre « l'opposition de gauche », dirigée par Trotsky, se répercute au sein du PC. Rosmer et Monatte sont exclus du parti, de même que tant d'autres. Marthe Bigot, les soutient et elle n'est reconduite ni au comité directeur du PCF ni au secrétariat du Comité féminin. Elle va continuer son activité syndicale dans la Fédération de l'Éducation et fera partie des neuf militants qui soumettront au congrès fédéral du 6 avril 1928, une motion contre la répression touchant les communistes en URSS, en rappelant « *le rôle glorieux de Trotsky et de ses camarades et la part qu'ils ont prise à la lutte pour la Russie révolutionnaire en péril* ». Elle rejoindra en 1929 le comité de rédaction de la revue trotskyste *La Vérité* jusqu'en 1936.

De nombreuses militantes qui avaient porté haut le combat pour l'internationalisme prolétarien se mettent progressivement en retrait du combat politique. En effet la « normalisation » du PC était en marche, entraînant celle de la CGTU, et leur politique s'alignera de plus en plus sur celle de la bureaucratie stalinienne sur toutes les questions, dont celle des femmes.

Ainsi les commissions féminines du PC présentèrent une liste de revendications au congrès de 1925 comportant la demande de « à travail égal, salaire égal » des droits civiques et sociaux, des congés maternité obligatoires et payés, la création de crèches et l'abolition de la loi de 1920 illégalisant l'avortement (voir plus loin). Aux élections de 1925, le PC plaça des femmes « *en tête de liste dans toutes les banlieues parisiennes. Certaines élues siègent illégalement* »^[Roc]. Mais il abandonnera l'application de ces principes au fur et à mesure de son asservissement à la bureaucratie stalinienne qui avait adopté une politique de retour de la femme au foyer (voir partie 1, CPS 81).

Le mouvement ouvrier va dorénavant être marqué par cette division en deux organisations politiques et syndicales (excepté entre 1935 et 1947). D'un côté, la SFIO et la CGT qui pratiquent la collaboration de classe sous toutes ses formes ; de l'autre, le PCF étroitement inféodé à la bureaucratie stalinienne et qui contrôle la CGTU.

Cela étant, grâce à son combat opiniâtre, la classe ouvrière, avec la place active de sa composante féminine, avait contraint la bourgeoisie à faire des concessions. Le droit de grève est obtenu dès 1864 et les syndicats autorisés en 1884. En 1919, la journée de travail de 8 heures est instaurée ainsi que la semaine de 48 heures que les midinettes venaient d'arracher et qui avait ouvert la voie aux conventions collectives. Ces dernières sont une revendication essentielle de la CGT : le salaire est défini par branche professionnelle, le patron n'a plus la liberté de décider le salaire de l'ouvrier de gré à gré. En 1920, les institutrices ainsi que les employées des PTT obtiennent l'égalité de traitement. En 1924, les programmes scolaires sont uniformisés pour les filles et les garçons. Sur le terrain des droits, la moisson pour les femmes reste maigre : en 1907, elles acquièrent le droit de disposer de leur salaire, et en 1920 celui de se syndiquer sans l'autorisation du mari. En 1909, un congé maternité d'une semaine est créée mais sans traitement.

Les lois de 1928-1930 instaurent une assurance maladie, une assurance vieillesse et une assurance maternité (qui porte le congé maternité à 12 semaines et indemnise la moitié de la perte de salaire). Mais les cotisations étaient versées par les salariés, les employeurs et l'État sur la base de la capitalisation.

L'histoire de la lutte des travailleuses pour de meilleures conditions de travail et pour une vie plus décente va participer de la lutte de l'ensemble du prolétariat pour sa libération.

Une politique nataliste

Au lendemain de la guerre, la baisse de la natalité et la surmortalité due la guerre est une préoccupation de la bourgeoisie française. Déjà avant la guerre, les mouvements natalistes, sous l'influence de l'église catholique commençaient à prospérer. Ils défendent un ordre moral basé sur le nationalisme (ils veulent plus de soldats), la protection de la race (la crainte de l'immigration) et le maintien de la paix sociale (plus les ouvriers ont d'enfants, moins ils revendiquent par crainte de perdre leur travail), mais aussi la hantise du risque que fait courir à « l'ordre social » l'émancipation des femmes. À partir de 1914, ils organisent un important travail de propagande, tentant d'atteindre les milieux ouvriers qui leur sont globalement plutôt hostiles. En témoigne le nombre d'avortements considérables à cette époque. Il est évalué (d'après les hospitalisations) à 100 000 par an à Paris.

Une première loi pénalisant l'avortement est votée en 1920 mais les jurys populaires sont jugés trop cléments. La loi de 1923 correctionnalise l'avortement et aggrave les

peines ; la moyenne des acquittements passe alors de 72 % entre 1897 et 1908 à 19% entre 1925 et 1934.

Ferry déclarait crânement en 1870 : « *il faut que la démocratie choisissent sous peine de mort. Il faut que la femme appartienne à la science* [entendre : à la bourgeoisie] *ou à l'Église* ». 30 ans après, la III^e république se résout à faire appel à l'Église et son expérience millénaire de défense des classes dominantes. Il fait appel à elle pour « tenir » la femme, condition pour « tenir » les maris et les enfants et contrecarrer l'influence du socialisme. Et elle ne ménage pas sa peine. La CFTC, le syndicat chrétien, ancêtre de la CFDT, est créée en 1919, avec une politique volontariste vis-à-vis des ouvrières qui constituent alors la moitié de ses adhérents. La JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne) naît en 1927 et sa branche féminine, la JOCF, en 1928. Dès 1929, celle-ci compte 6 000 adhérentes et 20 000 en 1935 dont ¼ d'employées et ¾ d'ouvrières qui se réunissent sous la tutelle d'aumôniers. La JECF est fondée en 1931, s'adressant aux étudiantes et aux lycéennes.

Et ce ne sont pas les féministes qui effraient la bourgeoisie. Elles approuvent à de rares exceptions près les lois scélérates de 1920-23 au profit de la lutte pour le

droit de vote. Non ! Ce sont ces ouvrières qui osent défier le patron par leurs grèves, les contraignent à battre en retraite et que le droit au travail émancipe.

Le Front populaire : « un rendez-vous manqué avec la cause féminine » ?

En réaction à la journée d'émeutes menée le 6 février 1934 par les ligues fascistes (Action française, Jeunesses patriotes, etc.), la CGT, dirigée par Jouhaux, appelle à la grève générale prévue pour le 12 février 1934. La CGTU s'y rallie. Cette grève générale est très largement suivie : la classe ouvrière s'est engouffrée dans cette perspective d'action. Elle va imposer ensuite la réunification de la CGT en mars 1936. Elle va aussi imposer aux directions de la SFIO et du PCF l'unité d'action qui lui paraît indispensable pour faire barrage au fascisme.

Mais cette unité va être dévoyée dans le Front populaire avec l'alliance avec les radicaux, au prétexte de rallier les couches moyennes à la lutte antifasciste. En réalité, le Parti radical, « *c'est le parti démocratique de l'impérialisme français et, tout au long de son histoire, il a vérifié sa nature ; il n'est donc pas le représentant des couches moyennes.* » (Trotsky, dans *Où va la France*). C'est l'instrument du capital financier et du colonialisme. Le lien avec le Parti radical, c'est le lien avec la bourgeoisie, la soumission à son programme.^[V6577]

Le 3 mai 1936, le Front populaire remporte les élections ; avant même que Blum ait constitué son gouvernement, la grève se répand comme une traînée de poudre. Les femmes y prennent une part inédite, elles se mobilisent et certaines mènent les grèves (Martha Desrumaux, Madeleine Colliette, Suzanne Gallois...), en particulier dans les usines textiles ou alimentaires. Le 24 mai, le rassemblement en souvenir de la Commune de Paris rassemble 600 000 participants, brandissant des drapeaux rouges et chantant des hymnes révolutionnaires. Le 28, les 30 000 ouvriers de Renault à Billancourt entrent dans la grève. Un compromis est trouvé avec la CGT, mais la lame de fond continue, et à partir du 2 juin, des corporations entières entrent en grève : la chimie, l'alimentation, le textile, l'ameublement, le pétrole, la métallurgie, quelques mines, etc.

Pour la première fois, les entreprises sont occupées par les grévistes qui se dotent de comités de grève. L'occupation des usines, c'est la remise en cause du droit de propriété du patron. On compte 12 000 grèves, dont 9 000 avec occupation, entraînant environ 2 millions de grévistes.

Le gouvernement Blum est formé le 4 juin et cherche tout de suite à faire cesser le mouvement de grève. Le patronat craint au plus haut point une révolution et s'empresse de négocier la semaine de quarante heures, les congés payés, les conventions collectives, l'élection des délégués à bulletins secrets, la reconnaissance du droit syndical et un accord sur les salaires. Les accords de Matignon sont signés dans la nuit du 7 au 8 juin par la CGT et le patronat. À partir du 11 juin, le PCF milite pour l'arrêt des grèves, Maurice Thorez déclarant qu'« *il faut savoir arrêter une grève dès que satisfaction a été obtenue* ». Le mouvement gréviste reflue peu à peu à Paris, mais continue à se développer en province où parfois ce sont les femmes qui déclenchent de nouvelles grèves.

En effet, les accords de Matignon ne spécifient pas que les salaires doivent être égaux entre femmes et hommes, et les conventions collectives dépendent du rapport de force. Une double grille orne les premiers articles de la plupart des conventions collectives comme dans celle de la métallurgie. Le patronat tient à cette différenciation, les dirigeants syndicaux entérinent ! Dans l'Habillement (secteur féminisé à 75%, où Georgette Bodineau dirige les négociations) la différenciation disparaît dans la confection pour homme mais dans la confection pour dame, les salaires féminins sont amputés, par rapport aux hommes, de 21 à 32% en fonction de l'âge.

Ainsi à Montceau-les-Mines, mineurs, métallos et ouvriers du bâtiment avaient obtenu satisfaction dès le 8 juin avec peu ou pas de grèves. C'est l'inverse dans le textile, où les femmes représentent 80 % de 2 000 salariés et où la situation devient explosive. Parti de l'usine de pantoufles Loison le 11 juin, le mouvement s'étend rapidement aux dix-huit ateliers de la ville et de la périphérie. Le 5 juillet, Montceau-les-Mines est le théâtre d'une manifestation de plus de 2 000 ouvrières qui chantent l'Internationale.

Il y eut aussi des grèves contre des accords signés comme celle des « rentrayeuses » d'Elbeuf, qui se poursuit jusqu'au 22 juillet 1936, parce que les 549 ouvrières spécialisées ne se satisfont pas de la convention collective signée le 12 juillet. Elles sont mises à l'index par l'appareil de la CGT qui les dénonce par voie d'affiche.

Les conventions collectives ne s'appliquent pas non plus aux ouvrières à domicile qui constituent 30% des femmes qui travaillent. Ainsi, le 12 juin, les ouvrières à domicile de la confection s'arrêtent à nouveau.

La place que les femmes prenaient dans la lutte entraînait en contradiction flagrante avec leur privation des droits politiques. Et ce d'autant plus que nombre de militantes du PCF et de la SFIO participaient activement à la campagne pour désigner ces députés dont émanait le gouvernement du Front populaire mais qu'elles n'avaient pas eu le droit d'élire. Le droit de vote des femmes continuait pourtant à faire partie du programme du PC.

Le 30 juillet, le droit de vote des femmes est soumis à la chambre des députés. « *Les membres du gouvernement s'abstiennent lors du vote massif des députés le 30 juillet 1936 et ils ne font nullement pression sur le Sénat [où les radicaux dominaient - ndlr] pour voter l'urgence. Face à la détermination des radicaux, les socialistes ont capitulé.* »^[Roc] L'opposition des radicaux au droit de vote des femmes est viscérale, souvent francs-maçons, libres-penseurs et athées, et surtout misogynes, ils considèrent que les femmes résistent à la déchristianisation et estiment qu'elles obéiraient aux consignes de vote de leur curé !

Débutée avec les grèves de 1936 et poursuivie en 1937, la syndicalisation à la CGT réunifiée est massive avec 4 millions d'adhérents dont un demi-million de femmes. Mais celles-ci restent sous-représentées à tous les échelons de responsabilité. Au congrès de réunification en mars 36, elles n'étaient que 2,5 % de mandatées. La seule femme

qui sera présente pour la CGT aux négociations de Matignon est Martha Desrumaux. Après 36, elles représentent 5% des dirigeants au niveau fédéral (une partie d'entre elles étaient pourtant des meneuses de grève), ce qui correspond malgré tout à un doublement par rapport à la période antérieure à 36. En novembre 1938, le congrès de la CGT à Nantes vote à l'unanimité une motion réclamant l'égalité des salaires hommes/femmes, s'insurgeant contre l'application aux femmes de barèmes de salaires inférieurs à ceux des hommes.

Mais, la situation politique est bouleversée : chute du second cabinet Blum en avril 1938, gouvernance du radical Daladier qui poursuit la remise en cause des acquis avec le décret Paul Reynaud mettant fin à la semaine des quarante heures. La déclaration de guerre, puis l'avènement du régime de Vichy, mèneront au total démantèlement des conquêtes de 1936. Alors comme, le disent Poggioli et Jaquemond, le Front populaire est-il « un rendez-vous manqué avec la cause féminine » ?

En réalité, cette grève générale de juin 36 mettait à l'ordre du jour la révolution socialiste. « *Seul un gouvernement ouvrier pouvait briser la machine de l'État bourgeois expropriant les capitalistes* », réaliser l'émancipation des femmes, satisfaire leurs revendications sociales et politiques comme l'avait fait le gouvernement de la révolution bolchevique [voir partie 1] ou même, malgré son caractère embryonnaire, la Commune de Paris. « *Et c'est précisément pourquoi l'attachement du PCF, de la SFIO au parti radical a la signification claire, non pas de la collaboration des classes en générale, mais de la lutte contre la révolution qui jaillit de la société* »^[Vé577].

L'auteur de « *à travail égal et salaire égal* » ne pouvait que constater dans sa conclusion : « *L'engagement des syndiquées de la CGT est moins motivé par les idées féministes que par la volonté d'intégrer pleinement la classe ouvrière qui s'est affirmée en 1936 comme une force sociale* »^[Jaq]. Elle avait en effet fait trembler le patronat et ouvert la perspective d'en finir avec l'exploitation capitaliste.

M. Collin, syndiquée CGT et membre du comité de grève des Magasins Réunis à Paris, témoigna « *quant à elle avoir oublié qu'elle était une femme durant la semaine d'occupation, les rapports de domination avaient quasiment disparu durant la grève* ».

Il reste un long chemin à faire mais, comme l'a écrit Henriette Nisan, écrivaine et journaliste communiste : « *La grève a abattu trop de barrières et d'écrans. Les femmes vont craindre l'ennui et l'indigence des existences repliées. Elles ne renonceront pas à leur nouvelle richesse* ».^[Reb]

Après la guerre et l'effondrement de l'État bourgeois en France, une situation révolutionnaire s'ouvrait. Pour assurer le maintien du système capitaliste et assurer la reconstruction d'un État bourgeois, De Gaulle et les responsables stalinien du PCF durent affronter conjointement le mouvement des masses tout en étant contraints de lui consentir des concessions très substantielles. Le droit de vote et celui de se présenter aux suffrages, octroyés aux femmes, en fera partie. Nous aurons l'occasion de développer cela dans la 3^e partie de cet article, à paraître dans le prochain CPS.

Bibliographie

Les éléments biographiques proviennent du site maitron.fr et de Wikipédia.

[Auz] Claire Auzias et Annick Houel, *La Grève des ovalistes*, Lyon, juin-juillet 1869.

[Bar] Christine Bard, *Les Femmes dans la société française au XXe siècle*, Paris, Armand Colin, coll. U, 2001.

[Dom] Maurice Dommanget, *Hommes et choses de la Commune*, réédition en fac-similé, L'École Émancipée et Ivan Davy, 2000.

[Har] Helen Harden Chenut, *Les Ouvrières de la République: les bonnetières de Troyes sous la Troisième République*, traduit par Thomas Van Ruymbeke, Presses universitaires de Rennes, « Histoire », 2010.

[Jac] Louis-Pascal Jaquemond, *L'Espoir brisé. 1936, les femmes et le Front populaire*, Paris, Belin, 2016.

[Kol] Alexandra Kollontai (1921) *Conférences à l'université Sverdlov sur la libération des femmes*, site marxist.org

[Leb] Loïc Le Bars, *Première Guerre mondiale – Le pacifisme des instituteurs syndicalistes*, Editions du croquant, Vulaines-sur-Seine 2015.

[Lin] Marisa Linton, *Les Femmes et la Commune de Paris de 1871*, *Revue Historique*, CCXCVIII, 1 (July, 1997): 23-46.

[MaR] Margaret Maruani, Chantal Rogerat, « *Madeleine Guilbert* », *Travail, genre et sociétés*, vol. 16, no. 2, 2006, pp. 5-15.

[Pog] Morgan Poggioli, « *À travail égal salaire égal* » ? *La CGT et les femmes au temps du Front populaire*, Histoire documentaire, Éditions universitaires de Dijon, 2012.

[Per] Michèle Perrot, M., *Grèves féminines dans Les Ouvriers en grève : France, 1871-1890*, 1973, vol. 2.

[PRZ] Biba Pavard, Florence Rochefort et Michèle Zancarini-Fournel, *Ne nous libérez pas, on s'en charge. Une histoire des féminismes de 1789 à nos jours*, La Découverte, 2020.

[Reb] Madeleine Rebérioux, *Le Mouvement syndical et les femmes jusqu'au Front populaire* dans *Pour que vive l'histoire*, Écrit, Belin, 2017.

[Rio] Michèle Riot-Sarcey, *Histoire du féminisme*, La Découverte, « Repères », 2008.

[Roc] Rochefort Florence, *La Citoyenneté interdite ou les enjeux du suffragisme*, dans *Vingtième Siècle*, revue d'histoire, n°42, avril-juin1994. pp. 41-51.

[Sch] Eugene W. Schulkind, *Le Rôle des femmes dans la Commune de 1871*. In : 1848. *Revue des révolutions contemporaines*, Tome 42, n°185, février 1950. pp. 15-29.

[Vé577] César Corte, *Les Fronts populaires contre la révolution*, 2^e partie, Vérité n° 577, juin 1977.

[Zan] Michelle Zancarini-Fournel, *Histoire des femmes en France, XIXe-XXe siècle*, Presses universitaires de Rennes, 2005, coll. « Didact histoire ».

[Zet] Clara Zetkin, discours devant le premier congrès de la II^e Internationale en 1889, site marxist.org

¹ Karl Marx, *Œuvres politiques*, Paris, La Pléiade, 1994, t. I, p. 171

² Karl Marx, *La Guerre civile en France*

³ Christian Coudène, *Une grève de masse à Lyon : la grève des ovalistes*, dans *Les cahiers du mouvement ouvrier* n° 24, site marxist.org

⁴ Ariane Chemin, *Les Trois « Vagues » successives qui ont construit le féminisme moderne*, *Le Monde*, 16 octobre 2020

⁵ <https://unsansculotte.wordpress.com/2018/07/20/la-servitude-des-femmes-1921-par-marthe-bigot/>